QUI NOUS NOURRIRA EN 2035 ?

Le secteur agricole face au défi démographique et écologique



réseau action climat france

SOL

Publication : Septembre 2026

Coordination et rédaction :

- Antoine Durand, Responsable de la Transition Ecologique et Emplois, Réseau Action Climat : antoine.durand@reseauactionclimat.org ;
- Salomé Le Bourligu, Responsable des Partenariats et du Plaidoyer Installation, SOL : salome.lebourligu@sol-asso.fr ;
- Hanaé Morisson-Castagnet, Chargée de mission Transition Ecologique et Emplois, Réseau Action Climat.

Remerciements aux contributrices et contributeurs :
Nous tenons à remercier ici les partenaires financeurs de l'étude, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réflexion, en particulier les membres du Comité d'expertise.
Merci également à toutes les personnes qui ont contribué à nourrir l'étude, à travers leurs retours d'expérience propres à chaque organisation qu'elles représentent.

L'ensemble des résultats et conclusions de l'étude n'engagent que le Réseau Action Climat et SOL.

Remerciements aux relectrices et relecteurs :
Claire Plouy,
Clotilde Bato,
Alix Mazounie,
Vincent Brossel,
Sophie Rigondaud,
William Loveluck,
Cécile Gazo,
Laz Brulé Kopp,
Ariane Richardot,
Suzanne Gorge.

Photos : Caroline Peyronel © Association SOL

Financé par :



1. INTRODUCTION 4

2. LE SECTEUR AGRICOLE FACE AU MUR DEMOGRAPHIQUE ET ECOLOGIQUE 6

Une population agricole et des exploitations fragilisees 6

Des emplois agricoles en transition a horizon 2035 10

3. ÉTAT DES LIEUX : POLITIQUES PUBLIQUES, ACTEURS ET ENJEUX 12

Les mecanismes et dispositifs de soutien public au developpement d'activites agricoles 12

L'actuel parcours national de preparation a l'installation 14

Un nouveau dispositif pour 2027 : France Services Agriculture 14

Les dispositifs complementaires au parcours national 16

Le suivi de la politique d'installation transmission 17

L'enseignement agricole 17

Les modalites d'actions locales qui influencent les dynamiques agricoles 17

4. L'URGENCE D'AMELIORER L'ACCES A L'ACCOMPAGNEMENT ET LA QUALITE DU TRAVAIL AGRICOLE 20

Des conditions d'exercice peu soutenables et attractives 20

Des conditions de travail agricole dégradées 20

La rémunération, un enjeu majeur 21

Les pratiques agroécologiques : une opportunité, à condition de les soutenir 22

La restructuration des fermes, au service de l'emploi agricole et la transition écologique 26

Des ecueils dans le soutien a la diversite des projets d'activite agricole et leur accompagnement 26

Des besoins en compétences et accompagnements très diversifiés 26

L'émergence de projet, une place toujours insuffisante pour accompagner cette phase cruciale 27

Le terrain et le tutorat, volets décisifs mais négligés dans les parcours 28

Le salariat agricole, un quasi-angle mort des dispositifs existants 29

Les cadres des politiques publiques : des enjeux de gouvernance, de financement et d'equite sur tous les territoires 30

Acteurs de l'emploi et du secteur agricole : deux mondes à mieux connecter 30

Un sous financement global des politiques de soutien à l'emploi et l'installation agricole 31

Une diversité d'offre d'accompagnements non reflétée dans le cadre national de soutien à l'installation, ni dans sa gouvernance 33

L'enseignement agricole, un levier de transformation des approches trop peu mobilisé 33

Les politiques régionales : Un potentiel fort de renforcement des dynamiques de renouvellement territoriales 34

L'engagement des communes et intercommunalités : des opportunités trop faiblement mobilisées à ce jour 35

5. NOS PROPOSITIONS POUR ACCELERER LE RENOUVELLEMENT DEMOGRAPHIQUE ET ECOLOGIQUE AGRICOLE 36

Faciliter l'acces a des parcours de formation et d'accompagnement vers les metiers d'un secteur agricole en transition 37

Renforcer le financement des projets agricoles, en priorisant le developpement de pratiques agroecologiques 40

Repenser la place du renouvellement des generations agricoles dans les politiques publiques 43

Construire un cadre plus viable pour la qualite de ces metiers 45

6. METHODOLOGIE 47

Un suivi croise avec des experts et expertes 47

Des entretiens aupres des structures connectees aux enjeux 47

Mise en echo avec la litterature scientifique 48

A retenir

Le défi est sans précédent : plus de la moitié des agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite avant 2035. Seul un départ sur trois est aujourd'hui remplacé par une installation. **À ce rythme, la France pourrait ne plus compter que 275 000 agriculteurs et agricultrices en 2035, contre 412 000 aujourd'hui.** Pourtant, les travaux de prospectives analysés sont clairs : l'agriculture française a besoin d'un grand nombre d'actifs et d'actives pour faire face aux défis écologiques et climatiques et garantir notre souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte, le soutien aux systèmes agroécologiques et biologiques relève de l'urgence. **Le Réseau Action Climat et SOL montrent dans ce rapport en quoi le défi du renouvellement des générations agricoles est une véritable opportunité pour impulser la transition écologique du secteur.** Si un objectif est fixé par la loi LOSARGA 2025 : 500 000 agriculteurs et agricultrices en 2035, le rapport conclut que les conditions ne sont pas réunies pour y parvenir, du fait des insuffisances des dispositifs d'accompagnement publics, notamment *France Services Agriculture* qui va se déployer en 2027.

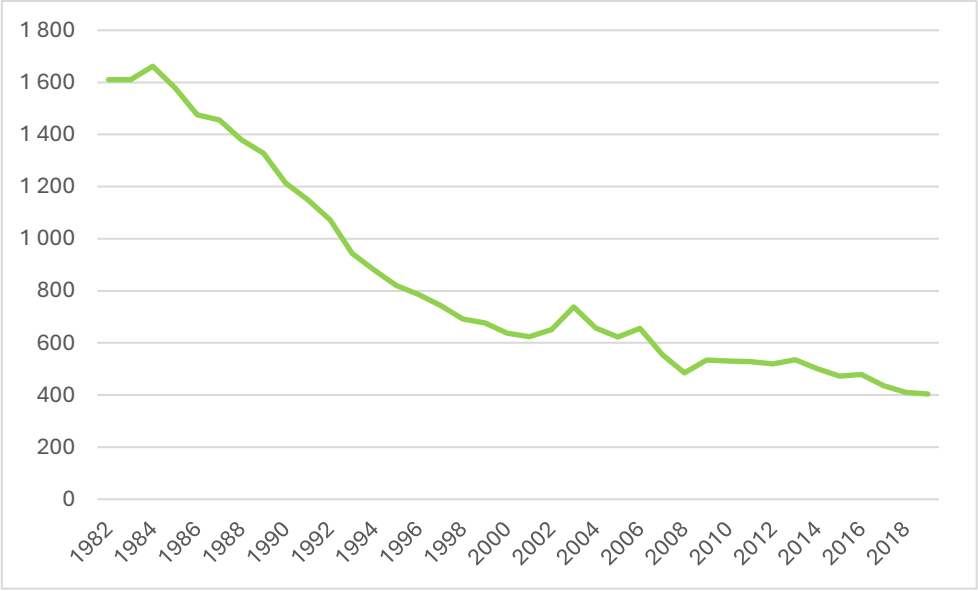
➢ **Retrouver le témoignage de paysans et paysannes sur les enjeux liés à leurs métiers**



1. Introduction

Depuis plusieurs années, le secteur agricole est face à un mur démographique :

- **Il compte 2/3 d'exploitants et exploitantes en moins en 40 ans**[1]
- **Plus de la moitié des chef·fes d'exploitation ont plus de 50 ans**[2]
- **Un départ à la retraite sur trois n'est pas remplacé**[3]



Evolution de l'effectif d'agriculteurs et agricultrices (en milliers)

Modelant nos paysages et occupant près des deux tiers de notre territoire, *"l'agriculture a une responsabilité majeure en termes de gestion des ressources naturelles et du patrimoine vivant"*[4]. Comme d'autres secteurs, elle représente ainsi un levier crucial pour la transition écologique, avec un potentiel en emplois à mobiliser. Responsable de 20% des émissions en gaz à effet de serre en France, les rapports du GIEC identifient bien la nécessité de changement du système agricole vers des productions plus territorialisées et diversifiées afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés[5].

En parallèle, les actifs et actives recherchent de plus en plus des projets professionnels en adéquation avec leurs valeurs, et pouvant contribuer positivement à la société et à l'environnement[6]. L'agriculture

[1] Chardon, O., Jauneau, Y., & Vidalenc, J. (2020). Les agriculteurs : De moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717

[2] MSA. (2025). Les chiffres utiles de la MSA : Edition 2025. https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2025/06/Chiffres-utiles-edition-nationale-2025.pdf

[3] MSA. (2024). L'emploi agricole. statistiques.msa.fr. https://statistiques.msa.fr/chiffre-cle/lemploiagricole/

[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. (2019). Dossier : La transition écologique de l'agriculture française. *Alimagri*. https://agriculture.gouv.fr/dossier-la-transition-ecologique-de-lagriculture-francaise

[5] Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pörtner, H.-O., Roberts, D., Skea, J., Buendía, E. C., Shukla, P. R., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haughey, E., Luz, S., Neogi, S., Pathak, M., Petzold, J., Pereira, J. P., Vyas, P., Huntley, E., … Malley, J. (2020). *Changement climatique et terres émergées*. GIEC.

[6] Coutrot, T., & Perez, C. (2022). *Redonner du sens au travail : Une aspiration révolutionnaire* (Seuil).

apparaît alors comme une des options crédibles d'orientation professionnelle. De nombreuses personnes actives s'y engagent en raison de son lien avec la nature et de la possibilité qu'elle offre de contribuer à l'alimentation de leurs communautés[7]. Toutefois, le secteur peine à recruter, marqué par une institutionnalisation de la dimension familiale de l'activité, de faibles rémunérations et des conditions de travail difficiles. Des ponts entre ce secteur en besoin de renouvellement démographique et des personnes pouvant y trouver la réponse à leurs aspirations sont alors à créer. En cohérence avec les recommandations scientifiques, cette attente invite également à repenser ces parcours et ces métiers afin qu'ils puissent répondre simultanément aux enjeux environnementaux et sociétaux contemporains.

A partir d'une série de 45 entretiens auprès d'acteurs et actrices clés et d'une veille de la littérature en sciences politiques et sociales (Voir METHODOLOGIE), Cette étude a ainsi pour objectif d'explorer les freins et leviers pour :

- **Créer les conditions pour rendre les métiers agricoles plus vivables** et travailler sur l'attractivité à ces métiers pour intégrer et maintenir ces nouvelles personnes dans le secteur
- **Faciliter l'accès à ces professions quelles que soient les origines socio-économiques** des personnes intéressées
- Faire des parcours d'accès à l'emploi des outils d'orientation des pratiques et des métiers agricoles **vers l'agroécologie paysanne et biologique.**



[7] Escande, C., Le Provost, L., Etienne, E., Ruffier, F., & Rigondaud, S. (2023). Un horizon pour les fermes d'élevage : Restructurer et diversifier. https://www.celavar-aura.com/wp-content/uploads/2025/07/10-2023_Etude-Restructuration-Elevage_FNH-TdL_FNAB_compressed.pdf

2. Le secteur agricole face au mur démographique et écologique

Une population agricole et des exploitations fragilisées

Au cours de ces vingt dernières années, les dynamiques de l'emploi agricole en France sont alarmantes. Le nombre d'exploitant·es agricoles a presque réduit de moitié, passant **de 764 000 en 2000 et à 412 000 en 2023**[8]. Cela se traduit notamment par une baisse du nombre d'exploitations agricoles mais aussi par une augmentation de la taille des exploitations restantes, passant en moyenne de 42 à 69 ha de SAU (Surface Agricole Utile)[9]. En parallèle, le nombre de salarié.es agricoles reste relativement stable, autour d'un million de personnes, dont une majorité saisonnière. Palliant notamment la diminution du nombre de chef·fes d'exploitation, la part du travail déclaré réalisé dans le cadre du salariat a toutefois augmenté de 8% en 20 ans pour représenter 44% du travail agricole déclaré en 2020[10].

L'agrandissement des fermes a un coût pour les emplois agricoles au sein des territoires[11]. La disparition de plus petites exploitations et de leurs agricultrices et agriculteurs a un impact beaucoup plus global. **Les plus petites fermes mobilisent d'abord un écosystème local d'acteurs et d'actrices tout au long de la chaîne de valeur, ce qui sécurise le système économique du territoire**[12]. Elles sont en général plus bénéfiques pour l'environnement[13]. Elles exercent également une fonction de conservation du paysage avec davantage de systèmes diversifiés entre chaque ferme et la conservation des haies et autres refuges écologiques entre les parcelles[14]. A l'inverse, l'agrandissement des fermes entraîne une augmentation de leur capital, ce qui représente un véritable frein à la transmission car exigeant des investissements économiques à l'entrée beaucoup trop importants[15]. Les grandes exploitations - de plus de 250 000€ de production brut standard par an selon l'Agreste - absorbant souvent les terres libérées par les départs en retraite, reposent en général sur des systèmes agricoles simplifiés et tournés vers des valorisations dans de grandes filières agroalimentaires et des exportations afin de rentabiliser leurs surfaces[16]. L'industrialisation de l'agriculture expose ses acteurs, particulièrement les agricultrices et agriculteurs, à la volatilité des prix et s'avère moins résilient aux aléas climatiques de plus en plus fréquents[17]. De plus, ces systèmes de production ne contribuent pas réellement à la souveraineté

[8] Chardon, O., Jauneau, Y., & Vidalenc, J. (2020). *Les agriculteurs : De moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes*. Insee. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717 ; MSA. (2024). L'emploi agricole. *statistiques.msa.fr*. https://statistiques.msa.fr/chiffre-cle/lemploiagricole/

[9] Agreste. (2020). *Recensement agricole 2020* (RA 2020) [Jeu de données].

[10] Magnan, A., & Laurent, C. (2025). La diversité de la population de salariés travaillant dans les exploitations agricoles françaises. *Eclairages*, (32). https://ires.fr/wp-content/uploads/2025/07/Eclairages_32.pdf

[11] Lataste, D. (2019). Agrandissement des exploitations agricoles. Quel coût pour les territoires ? *Pour, 237238*(1), 22-29. https://doi.org/10.3917/pour.237.0022

[12] Santos, R. O. (2015). L'ancrage territorial : Une réponse d'avenir pour l'agriculture française. *Pour, 228*(4), 233-242. https://doi.org/10.3917/pour.228.0233

[13] Lecole, P., & Thoyer, S. (2021). *Les atouts des petites fermes*. Revue Projet. https://www.revue-projet.com/articles/2021-09-lecole-thoyer-les-atouts-des-petites-fermes/10862

[14] Millot, G., Malinkova, M., Ghesquiere, P., & Aumasson, P. (2005). *Etude de l'importance des petites fermes à l'échelle nationale et communautaire*. https://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/61/24/65/small-farm/rapport_final-ENGREF1.pdf

[15] Jeanneaux, P., & Latruffe, L. (2023). Les enjeux de la transmission agricole en France. *Regards croisés sur l'économie*, *2*(33), 113-121.

[16] Gambino M. et Vert J. (coord) (2012). *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs*. Centre d'études et de prospective

[17] Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pörtner, H.-O., Roberts, D., Skea, J., Buendía, E. C., Shukla, P. R., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haughey, E., Luz, S., Neogi, S., Pathak, M., Petzold, J., Pereira, J. P., Vyas, P., Huntley, E., … Malley, J. (2020). *Changement climatique et terres émergées*. GIEC.

alimentaire. Si la SAU en France pourrait théoriquement permettre de subvenir aux besoins nutritionnels de la population française, l'importance des exportations conduit néanmoins à importer certains produits, y compris dans les filières où la France est excédentaire. Dans un contexte d'urgence climatique et au vu des tensions économiques actuelles, la perte des exploitations à taille humaine au profit d'une agriculture de firme pourrait avoir un impact négatif direct sur l'économie, l'emploi et l'environnement des territoires français.

- **Pour aller plus loin : *Souveraineté alimentaire : Un scandale made in France* de Terre de Liens (2025).**

Le salariat agricole, des dynamiques propres à ses statuts

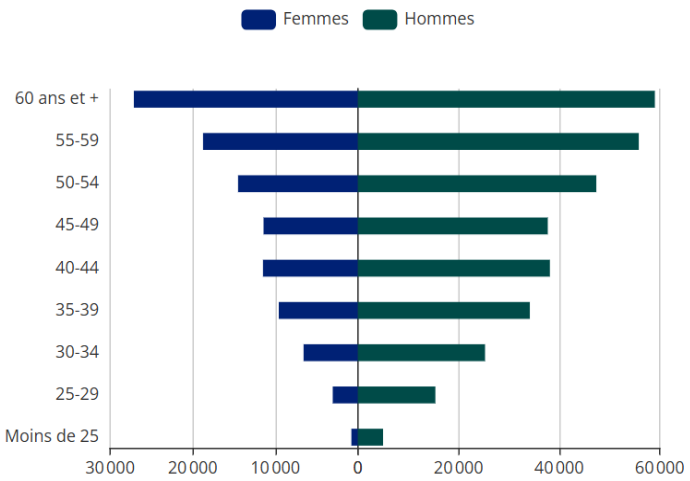
Le salariat agricole englobe une grande diversité de formes de travail et de statuts. Actuellement, une grande majorité des contrats de salariat est à durée déterminée (CDD) et prise en charge par des groupements d'employeurs. Une augmentation par trois des contrats à durée déterminée externalisés sur les vingt dernières années illustre une forte précarisation des contrats. Au sein de l'ensemble des salarié·es agricoles, on trouve plusieurs profils comptant des étudiant·es ou retraité·es cherchant des compléments à leur revenus, des personnes en recherche d'emploi en attente de trouver une meilleure opportunité professionnelle généralement en dehors du secteur agricole, ainsi que des personnes conservant ce statut tout au long de leur carrière. De plus, le secteur embauche une part non négligeable de personnes migrantes - avec ou sans papiers - enchaînant les saisons dans des régions différentes. On retrouve aussi des personnes mobilisant le salariat comme moyen d'acquérir des compétences techniques et des savoirs avant leur installation sur une exploitation[1].

Les filières mobilisant le plus d'emplois salariés, intégrant presque 80% de cette main d'œuvre agricole, sont la viticulture, le maraîchage, l'arboriculture et les cultures céréalières[1]. Les grandes exploitations concentrent le plus de main d'œuvre salariée permanente comme saisonnière, avec une plus forte concentration tout de même des contrats saisonniers. Ce sont ensuite les moyennes exploitations qui recrutent le plus sur le moyen-long terme[1]. On observe très peu de passages de contrat saisonnier à permanent, ce sont en effet deux modes de fonctionnement cloisonnés.

Généralement, les tâches ne sont pas réparties de la même manière selon les statuts de salariat. Les personnes salariées permanentes sont souvent engagées pour des compétences et qualifications spécifiques comme la conduite d'engins agricoles, qui exigent un niveau de formation plus élevé. D'un autre côté, les employeurs et employeuses n'attendent pas de qualifications reconnues de la part des travailleuses et travailleurs saisonniers mais une productivité et une efficacité aux tâches confiées très importantes[1].

En parallèle, ces dynamiques d'emploi varient aussi selon les modes de production. **Les exploitations en agriculture biologique sont identifiées comme plus recruteuses que celles en conventionnel. Elles emploient en moyenne 2,41 UTA (Unité de Travail Annuel) au lieu de 1,52 UTA en conventionnel**[1]. Au niveau des contrats, elles mobilisent à la fois des contrats saisonniers comme des contrats permanents[1].

D'autre part, le secteur agricole fait face à un enjeu crucial et urgent : assurer le renouvellement de ses agriculteurs et agricultrices. En effet, d'ici 2035, plus de la moitié des chef·fes d'exploitation atteindra l'âge de la retraite[18].



Pyramide des âges des exploitant·es agricoles

Outre le vieillissement de la population agricole, il est essentiel d'anticiper les départs avant même la retraite, soit avant 55 ans, qui représentent plus du quart de l'ensemble des exploitations à transmettre. En cause, sont citées le plus souvent des difficultés financières et de mauvaises conditions de travail[19]. Face à ces départs de plus en plus massifs, les installations de nouveaux et nouvelles actives peinent à suivre. Aujourd'hui, une exploitation sur trois n'arrive pas à trouver repreneur et part soit à l'agrandissement soit en friche. On compte près de 20 000 départs pour 13 000 installations par an[20]. **Sans une rapide inversion de cette tendance, le secteur agricole observera une baisse au minimum d'encore 75 000 de ses dirigeant·es d'exploitation d'ici 2030**[21].

Le renouvellement des générations d'agriculteurs et d'agricultrices est historiquement fondé sur la transmission intra-familiale des exploitations. Or, de moins en moins de descendant·es du monde agricole reprennent la ferme familiale au moment de la transmission. Par ailleurs, une mutation des profils se tournant vers l'installation en agriculture s'intensifie ces dernières années. Parmi ces changements, les individus souhaitant s'installer hors du cadre familial ou en reconversion professionnelle sont davantage représentés[22]. **Les installations hors cadre familial représentaient au**

[18] MSA. (2024). L'emploi agricole. statistiques.msa.fr. https://statistiques.msa.fr/chiffre-cle/lemploiagricole/

[19] Agence de Services et de Paiement. (2016). Départs précoces en agriculture : Analyse d'une situation peu connue. *Les études de l'ASP.* https://aude.confederationpaysanne.fr/sites/29/menu1/documents/16_EtudeD%C3%A9partPr%C3%A9coceAgri_ASP.pdf

[20] MSA. (2024). L'emploi agricole. statistiques.msa.fr. https://statistiques.msa.fr/chiffre-cle/lemploiagricole/

[21] SGPE. (2024). *Stratégie emplois et compétences pour la planification écologique.* https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/df0f4182ce4d0e71f75a915e68ed32f233c82b35.pdf

[22] Mazaud, C., Dain, A., Leroux, C., & Thareau, B. (2025). *Portrait social des nouveaux agriculteurs : Parcours d'installation, pratiques et rapports au métier.* https://agriculture.gouv.fr/telecharger/149678

niveau national 37% des installations en 2020[23]**. Globalement, les profils des candidat·es à l'installation sont plus diversifiés que celui des personnes installées depuis plus de dix ans.** On compte ainsi plus de femmes souhaitant s'installer, plus de personnes âgées de plus de 40 ans et plus de personnes n'ayant initialement aucun lien familial direct avec le secteur, les NIMA (Non Issu du Milieu Agricole) [24]. Si la donnée n'existe pas au niveau national, des régions comme la Normandie relèvent un accueil dans les parcours de 55% de personnes NIMA[25]. Cela traduit finalement une diversification des profils se tournant vers l'agriculture.

Les projets d'installation sont ainsi en pleine évolution. On observe une part plus importante d'exploitations en agriculture biologique parmi les nouvelles installations que dans l'ensemble des exploitations françaises**. On compte en effet plus de 36% des installations faites en bio contre 15% pour l'ensemble des fermes françaises**[26]. En amont, dans les accompagnements proposés par exemple par l'association CIVAM, ce sont 80% des personnes encadrées qui envisagent la labellisation bio pour leur projet d'installation[27]. Des systèmes de production sont alors plus investis que d'autres par les nouveaux profils, avec davantage d'installation en production végétale ou en production de plus petits animaux comme les ovins ou caprins par exemple[28].

- **Pour aller plus loin : 5 rapports sur les nouveaux profils commandés par le ministère de l'Agriculture : *https://agriculture.gouv.fr/nouveaux-actifs-agricoles-5-rapports-de-recherche-pour-mieux-connaitre-les-neo-agriculteurs***

Concernant les enjeux démographiques, il est important de noter que **les dynamiques d'installation sont à la baisse** de 3,6% en 2023 puis de 7% en 2024 d'après la MSA. Si des données statistiques ne permettent pas de le documenter à ce jour, de nombreux acteurs indiquent également une baisse du nombre de candidat·es à l'installation au cours des deux dernières années. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance : la faible attractivité de ces métiers, les difficultés d'accès au foncier avec une concurrence forte et des transactions entre réseaux sociaux locaux fermés[29], l'investissement à l'installation très élevé notamment du fait du surinvestissement en bâti et matériel sur les exploitations, la non-adéquation entre les systèmes de production souhaités et les systèmes en place dans les exploitations à céder, un coût d'acculturation au secteur trop élevé à l'entrée… De plus, avec un·e candidat·e sur cinq ne finissant pas le parcours d'installation, l'accompagnement dans ces dispositifs

23 Agreste. (2020). *Recensement agricole 2020* (RA 2020) [Jeu de données].

24 Insee. (2024). *Nombre d'exploitations – Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728861?sommaire=7728903 ; MSA. (2025a). *Après 2 ans de croissance, le nombre d'installations d'exploitants agricoles diminue en 2023*. https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2025/03/Info-Stat-installations-Edition-2025.pdf

25 Chambre d'Agriculture Normandie. (2026). *L'installation et la transmission en Normandie en 2026*. https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=224930

26 IPSOS, & ACTA. (2026). *Nouveaux agriculteurs, nouvelles pratiques, nouveaux repères*. https://www.acta.asso.fr/wp-content/uploads/2026/06/Conf-Debat-AG-ACTA-2026-Etude-nouveaux-installes-en-agriculture_complet-compresse.pdf

27 CIVAM. (2025). *Observatoire 2025—Accompagnements à l'Installation—Transmission*. https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/infographie/observatoire-2025-accompagnements-a-linstallation-transmission-infographie/

28 Nozières-Petit, M.-O., & Lescoat, P. (2025). L'installation en élevage en France : Enjeux et agenda de recherche. *INRAE Productions Animales*, *38*(3), 7527-7527. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2025.38.3.7527

29 Barral S., Pinaud S. (2017). Accès à la terre et reproduction de la profession agricole, Influence des circuits d'échange sur la transformation des modèles de production. Revue Française de Socio-Economie, 1 (18), pp.77-99.

apparaît comme un facteur clé pouvant représenter à la fois un des freins ou leviers pour le renouvellement des générations[30].

En réponse à cela, la LOSARGA (Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture) adoptée en 2025 fixe un objectif d'au moins 400 000 exploitations agricoles et 500 000 exploitant·es agricoles en 2035. Pour ce faire, la loi fixe des obligations autour des politiques d'installation et de transmission. Elle réforme les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission, prévoit de renforcer les capacités d'accueil des formations agricoles et le développement des compétences liées aux transitions climatiques et environnementales[31]. La suite de ce rapport propose notamment une analyse sur les effets attendus de cette réforme.

Des emplois agricoles en transition à horizon 2035

L'agriculture est un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre : elle est responsable de presque 20% des émissions brutes de la France[32]. L'agriculture représente aussi un **levier d'absorption de ces émissions** par l'augmentation et la préservation des surfaces en prairie, en agroforesterie et en cultures intermédiaires. Cela permettrait par exemple de stocker 8,28 Mt de carbone par an en plus de son stockage actuel[33].

Pour y répondre, plusieurs leviers d'évolution des systèmes agricoles et alimentaires actuels ont été identifiés. Leur mise en place nécessite d'anticiper leurs effets sur les emplois agricoles en termes de nombre d'emplois nécessaires, d'organisation du travail et de compétences requises. Plusieurs scénarios ont été travaillés pour déterminer les pistes et moyens nécessaires pour répondre aux enjeux de transition climatique et de décarbonation de l'économie[34]. Tous ces scénarios s'accordent sur une **trajectoire de maintien à l'équilibre ou de légère augmentation des emplois agricoles.**

D'après l'IDDRI, l'augmentation des emplois agricoles à horizon 2030 est possible à condition de mettre en place des systèmes diversifiés et territorialisés permettant une meilleure offre alimentaire sur l'ensemble des régions. Et inversement, la mise en place de systèmes diversifiés n'est possible que grâce au maintien de leurs actifs et actives. Les enjeux d'emploi agricole et de transition écologique sont donc indissociables. A partir du scénario du Shift Project de 2024, la balance des emplois est positive au

30 CGAAER, & IGF. (2024). *Évaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole*. https://agriculture.gouv.fr/evaluation-des-freins-fiscaux-et-non-fiscaux-au-renouvellement-des-generations-en-matiere-agricole ; Ibgui, P. (2026). *Efficacité de l'environnement institutionnel de l'installation agricole : Une approche quantitative, qualitative et multi-échelles en économie néo-institutionnelle*. Université Clermont-Auvergne.

31 Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. (2025). *Loi d'orientation agricole : Des mesures concrètes pour l'installation et la transmission*. https://agriculture.gouv.fr/loi-dorientation-agricole-des-mesures-concretes-pour-linstallation-et-la-transmission

32 Ministère de la Transition écologique. (2026). *Projet de la Stratégie nationale Bas-Carbone n°3*. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2026-Projet_SNBC3_Partie1_0.pdf

33 Solagro. (2026). *Afterres 2050*. https://afterres.org/wp-content/uploads/2025/11/scenario-afterres-edition2026.pdf ; Pellerin, S. (2022). *Stocker du carbone dans les sols agricoles français : Quel potentiel et à quel coût ?* https://www.inrae.fr/sites/default/files/3rdf2022_pellerin.pdf

34 Scénario « Recomposition territoriale » dans IDDRI, & BASIC. (2021). *Vers une transition juste des systèmes alimentaires, enjeux et leviers politiques pour la France*. https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Rapport/rapport%20SNBC%20agri%20FR_1.pdf ; The Shift Project. (2024). *Quels actifs avec quelles compétences pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère ?* https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/01/Rapport-emploi-et-formation-agricoles.pdf ; Terre de Liens, FNAB, & BASIC. (2019). *PARCEL*. https://parcel-app.org

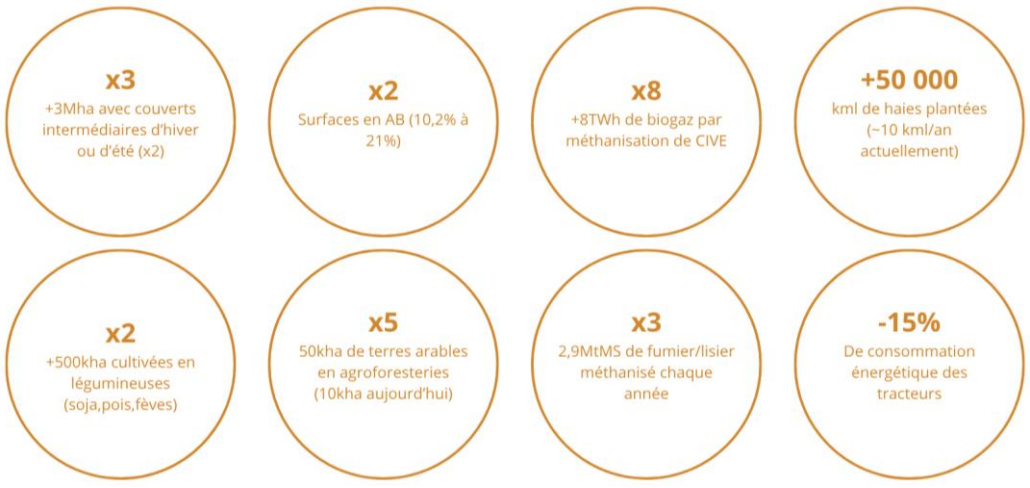
global mais réalise des transferts d'actifs et actives entre les différentes filières agricoles. On observerait notamment une large diminution des emplois liés à l'élevage et une augmentation de ceux liés au végétal.

Par ailleurs, l'outil PARCEL développé par BASIC et Terre de Liens en 2019 permet de caractériser ce potentiel favorable en emploi en cas de relocalisation des systèmes alimentaires. Il met aussi en avant que la France dispose de suffisamment de surface agricole pour nourrir les populations locales à condition de diversifier les productions et multiplier les fermes à taille humaine. Cet outil met bien en avant le besoin plus intense en emplois dans l'ensemble des territoires pour répondre à ces enjeux.

Aujourd'hui, **des dynamiques territoriales prouvent déjà le potentiel en emploi de telles transformations agricoles**, rendant d'autant plus crédibles et accessibles les scénarios proposés. La diversification des activités incluant notamment des productions herbagères, des systèmes biologiques et/ou agro écologiques et la valorisation commerciale des produits en circuit court ont bien permis une transition des systèmes tout en garantissant les dynamiques économiques locales[35].

Dans un contexte de déclin du nombre d'actifs et actives agricoles, la restructuration du secteur en faveur de systèmes agroécologiques, notamment à travers l'agriculture biologique, est identifiée comme un levier créateur d'emplois salariés comme non-salariés.

Pour sa part, dans le cadre de la planification écologique, **l'Etat a fixé des objectifs de décarbonation du secteur agricole** en prévoyant d'actionner plusieurs leviers[36]:



La planification écologique fixe également l'objectif de 21% minimum de la SAU en AB d'ici 2030, encouragé par des dispositifs d'aide à l'installation en bio. Adoptée en 2018, la loi EGALIM soutient également le développement et le maintien de l'agriculture biologique en visant notamment un

35 Forget, V., Depeyrot, J.-N., Mahé, M., Midler, E., Hugonnet, M., Beaujeu, R., Grandjean, A., & Hérault, B. (2019). *Transformations des emplois et des activités en agriculture*. Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/105176

36 SGPE. (2023). *La planification écologique dans l'agriculture*. https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/06/37fb0deba7e906c2ced7f4628c067eff5c403ff8.pdf

minimum de 20% des produits proposés au sein des services de restauration publique[37]. En écho, la LOSARGA de 2025 inscrit dans le code rural l'objectif d'orienter et favoriser les installations aux pratiques diversifiées, durables économiquement, socialement et résilientes face aux changements climatiques[38]. Mais les **moyens et dispositifs publics ne sont pas à la hauteur de ces engagements** avec par exemple la suppression des aides au maintien de l'agriculture biologique et le manque de suivi de la loi Egalim[39].

Dans ce sens, **la reprise des exploitations par de nouveaux agriculteurs et agricultrices représente un moment clé afin d'opérer ce changement de pratiques.** L'installation est une opportunité de réflexion sur le projet agricole, permettant d'envisager plus facilement de nouveaux systèmes possibles. De fait, de nombreuses personnes s'installant écologisent déjà leurs pratiques, de plus en plus souvent en collectif, et mobilisent des espaces de vente diversifiés[40].

Il paraît alors essentiel de dessiner un cadre d'accompagnement favorable et accélérant l'arrivée massive de nouveaux et nouvelles actives vers des projets en lien avec les leviers d'écologisation des pratiques agricoles.

3. État des lieux : politiques publiques, acteurs et enjeux

Les mécanismes et dispositifs de soutien public au développement d'activités agricoles

Il paraît alors essentiel de dessiner un cadre d'accompagnement favorable et accélérant l'arrivée massive de nouveaux actifs et nouvelles actives vers des projets en lien avec les leviers d'écologisation des pratiques agricoles.

Les pouvoirs publics prévoient des mécanismes financiers de soutien au lancement d'une nouvelle activité agricole. La Politique Agricole Commune (PAC) cadre en grande partie le financement des dispositifs d'aides à l'installation en France. L'Union Européenne impose aux Etats membres un seuil de 3% du budget de la PAC alloué au renouvellement des générations agricoles. L'enveloppe répartie entre les régions est d'environ 100 millions d'euros par an entre la DJA (Dotation Jeune Agriculteur), la DNA (Dotation Nouvel Agriculteur) et l'aide à la création d'entreprises en milieu rural (MASA, 2023). Cette enveloppe est ensuite complétée par des mesures fiscales nationales et régionales. Une grande majorité des responsabilités de mise en place de ces actions est déléguée aux Conseils régionaux ainsi qu'aux représentations du ministère sur les territoires : les DRAAF (Directions Régionales de

[37] Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. (2023). *Tout comprendre de la loi EGalim 2.* https://agriculture.gouv.fr/tout-comprendre-de-la-loi-egalim-2

[38] Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, 2025-268 (2025). https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051368091

[39] Cour des Comptes. (2022). *Le soutien à l'agriculture biologique.* https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20220630-rapport-soutien-agriculture-bio.pdf ; Girard, L. (2025). Agriculture bio : Le grand décrochage des soutiens publics sous l'ère Macron. *Le Monde.* https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/06/13/agriculture-bio-le-grand-decrochage-des-soutiens-publics-sous-l-ere-macron_6612658_3234.html

[40] Nozières-Petit, M.-O., & Lescoat, P. (2025). L'installation en élevage en France : Enjeux et agenda de recherche. *INRAE Productions Animales, 38*(3), 7527-7527. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2025.38.3.7527

l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts) et DDT (Directions Départementales des Territoires). Cela leur permet une certaine modulation des aides et dispositifs plus spécifiques à leur territoire. Pour illustrer, le Plan Stratégique National (PSN) français donne la possibilité aux régions de mettre en place une DNA. Elle concerne les personnes de plus de 40 ans et requiert généralement de suivre le même parcours que pour la demande de DJA[41]. L'ensemble des principaux dispositifs publics est résumé dans le tableau suivant. Ils se répartissent entre l'échelon européen, national et régional dans leur cadre réglementaire et budgétaire comme dans leur application.

Europe	État	Régions	Instruments	Contenu	Opérateurs	Bénéficiaires
FEADER			Dotation jeune agriculteur (type 1)	Subvention de plusieurs dizaines de milliers d'euros.	Chambres d'agriculture DDT	-40ans + Capacité professionnelle + PPP validé + Plan d'entreprise
FEI			Garantie bancaire INAF (type 1)	Contre-garantie bancaire portant sur 80% d'un prêt.	Banques	Tous profils au moment de l'installation
FEAGA			Top-up jeune (type 1)	Majoration des droits à paiement de base (DPB) pour les 34 premiers hectares[252]	Aucun (instruction dossier PAC)	-40ans + Capacité professionnelle
			19 instruments du programme AITA (type 1 et 2)	6 volets : Accueil des porteurs de projets, préparation à l'installation, suivi du nouvel exploitant, incitation à la transmission HCF, actions de communication.	Chambres d'agriculture Jeunes agriculteurs Associations paysannes et autres	Candidats à l'installation Nouveaux installés Cédants OPA et associations
			Exonérations fiscales (type 1)	Abattement fiscal pour la part du bénéfice compris entre 0 et 43 914€ Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Aucun	Bénéficiaires de la DJA
			Exonérations sociales (type 1)	Taux d'exonération des cotisations sociales dégressif de 65% à 15% les 5 premières années	Aucun	-40 ans, chef d'exploitation
			Instruments régionaux directs (type 3)	Foncière - Aides directes - Soutien à l'investissement -garanties bancaires Financement d'études, accueil et d'accompagnement	Services des Conseils régionaux OPA Associations	Variable
			Instruments régionaux indirects (type 3)	Soutien aux OPA, associations, initiatives volontaires (opérateurs) Subvention / Fonctionnement / Rémunération prestations	Services des Conseils régionaux	OPA Associations

Les différents dispositifs et instruments portés par les pouvoirs publics en faveur de l'installation en 2021[42]

En complément, les communes et les intercommunalités ont aussi des compétences pour proposer des dispositifs de soutien. Cela peut passer dans la plupart des cas par des aides directes comme des prêts ou financements de matériels ou de rénovation de bâtiments ou par la mise à disposition de foncier communal permettant aux candidat·es de grandement réduire le coût de l'installation. Un bon nombre

41 ADEAR 28. (2023). *DJA et DNA 2023-2027, on vous explique !* https://www.agriculturepaysanne.org/DJA-et-DNA-2023-2027-on-vous-explique

42 Gazo, C. (2023). *Qui pour gouverner l'installation en agriculture ?* [Espaces, Sociétés Rurales et Logiques Économiques, Université de Toulouse].

de ces initiatives passe alors par le dispositif des PAT (Plans Alimentaires Territoriaux) qui sont des plans finançant le développement de dispositifs en faveur de la souveraineté alimentaire locale. Un engagement est aussi pris par l'Etat dans l'appui aux collectivités territoriales volontaires à la mise en place d'initiatives permettant d'atteindre ces objectifs.

L'actuel parcours national de préparation à l'installation

L'État a mis en place un parcours national de préparation à l'installation proposant un cadre d'accompagnement à la construction de projet. Ce dispositif se caractérise par l'existence de points d'accueil installation (PAI), généralement à l'échelle départementale, visant à orienter les candidat·es sur des formations, des aides financières ainsi que des réglementations à prendre en compte[43]. Ces espaces redirigent vers des conseillères ou conseillers de projet et compétences qui accompagnent à la réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et la construction du plan d'entreprise. Celui-ci précise les différents investissements, productions et moyens de valorisation pour permettre au nouvel agriculteur de se rémunérer l'équivalent d'un SMIC à la fin des quatre premières années d'installation. La grande majorité des PAI est gérée par les chambres départementales d'agriculture, souvent en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs (JA) et parfois avec plusieurs structures associatives sous la forme d'un point d'accueil pluraliste[44]. Les PAI sont censés s'engager à présenter l'ensemble des structures labellisées aux personnes candidates qui peuvent librement choisir la personne conseillère qui les accompagnera[45]. Pour l'accompagnement à la réalisation du PPP, plusieurs structures territoriales d'accompagnement à l'installation sont agréées pour intervenir comme conseil "projet" et "compétences" auprès des porteuses et porteurs de projet. Ce parcours propose également un stage collectif de 21 heures. Ce dernier vise à parcourir les enjeux socio-économiques et environnementaux d'une installation, les futures démarches administratives liées à la tenue d'une exploitation agricole et les organismes mobilisables une fois installé·e.

Toute personne de moins de 40 ans souhaitant bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur et des aides à l'installation doit passer par ce PAI et réaliser un PPP. Le ou la porteuse de projet doit également suivre le "Stage 21h" et disposer d'un diplôme de niveau IV agricole (ou d'une Validation des Acquis par l'Expérience). Dans de nombreux cas, la demande de DNA suit le même processus.

Un nouveau dispositif pour 2027 : France Services Agriculture

La dernière loi d'orientation agricole votée en 2025 a initié une refonte du parcours national d'accompagnement à l'installation. Le parcours d'accueil et l'accompagnement qu'il propose au travers de l'ensemble des étapes clés a été modifié avec la création d'un dispositif plus global : **France Services Agriculture (FSA)**, en expérimentation en 2026 pour être déployé et effectif dès janvier 2027. En comparaison à son prédécesseur, **ce dispositif a notamment la nouveauté d'intégrer un**

[43] Chambre d'agriculture Occitanie. (2024). *Point Accueil Installation*. https://occitanie.chambres-agriculture.fr/etre-accompagne-1/futur-agriculteur/point-accueil-installation

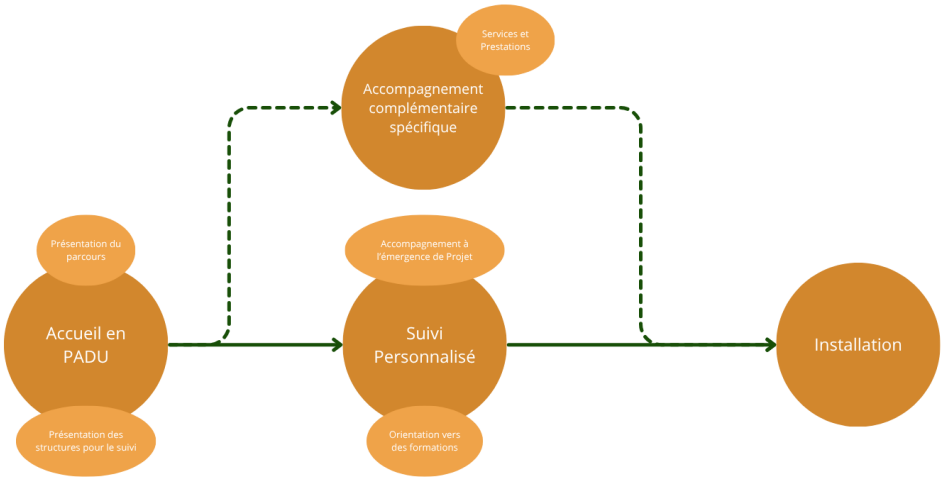
[44] Chambre d'agriculture France. (2025). *Je suis futur agriculteur*. https://chambres-agriculture.fr/je-suis-futur-agriculteur#c487375

[45] Préfète de la région Picardie. (2014). *Politique rénovée Installation/Transmission en agriculture : Le Point Accueil Installation en Picardie*. https://www.oise.gouv.fr/contenu/telechargement/12512/78901/file/Cahier+des+charges+point+accueil+installation+.pdf

accompagnement à l'émergence de projet ainsi qu'à la transmission. Les cédant·es peuvent désormais passer aussi par ces boucles.

Déployé à l'échelle départementale, le parcours se compose de deux niveaux. Le PAI devient le Point d'Accueil Départemental Unique (PADU) pour l'accueil et l'orientation des candidat·es mais aussi des cédant·es. Celui-ci sera géré par les Chambres d'agriculture dans chaque département. Quel que soit le niveau d'émergence ou d'avancement des projets envisagés, **les personnes devront se tourner vers le PADU pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du parcours national à l'installation.** A partir de la présentation en PADU de l'ensemble des structures labellisées, les porteurs et porteuses de projet choisissent librement la structure qui les accompagnera. Les structures agréées pour l'accompagnement pourront donc intervenir auprès des personnes dans les parcours. Elles proposeront des formats de conseils, de diagnostics et d'accompagnement à l'installation dès la phase d'émergence de projet[46]. Cet accompagnement se veut en effet plus personnalisé et spécifique à la personne selon ses besoins de montée en compétences et le projet de système de production envisagé.

Enfin, d'autres structures non agréées offrant des services, prestations ou formations pourront être intégrées dans la liste des contacts disponibles dans les PADU pour les candidat·es[47]. Selon le gouvernement, ce dispositif a également pour ambition de rapprocher davantage les personnes porteuses de projets et celles cédant leur exploitation en intégrant un volet d'accompagnement vers la transmission, structuré de la même façon que pour les parcours à l'installation.



Dispositifs de France Service Agriculture accompagnant vers l'installation

46 Fabian, D. (2026). France services agriculture : Agrément et cahier des charges des structures d'accompagnement. *Centre Inffo*. https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/actualites-droit/france-services-agriculture-cahier-des-charges-des-structures-daccompagnement

47 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté. (2026, janvier 26). *Phase d'expérimentation du dispositif France Service Agriculture*. DRAAF Bourgogne - Franche-Comté. https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/phase-d-experimentation-du-dispositif-france-service-agriculture-a3654.html

Les dispositifs complémentaires au parcours national

Au-delà de ce nouveau parcours national, **une multitude d'initiatives existe au niveau local pour répondre aux demandes et besoins des candidat·es à l'installation agricole** afin d'acquérir les compétences et expériences nécessaires à leur professionnalisation dans le secteur. Majoritairement portés par des associations, ces dispositifs donnent aux porteurs et porteuses de projet la possibilité de suivre des formations individuelles ou collectives à l'émergence de projet (ex. Idée au projet, Paysan·ne Demain, Stage paysan Créatif…), de réaliser des stages et du tutorat (ex. le Compagnonnage paysan) ou encore de tester concrètement son projet agricole à travers des espaces test agricoles. Elles peuvent être financées par des fonds publics et/ou privés ou être à la charge des porteurs et porteuses de projet.

Ces initiatives sont notamment portées par les structures du pôle InPact (notamment les groupes CIVAM, les ADEAR, Terre de Liens, les AFOCG, SOL ou encore certains réseaux d'AMAP) le RENETA (Réseau National des Espaces test) et la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture biologique). À travers leurs accompagnements, ces associations défendent la volonté d'un changement de modèle agricole grâce à l'ouverture du secteur à de nouveaux profils et à l'installation de plus en plus de paysan·nes[48].

Des associations de représentation ou de regroupement d'agriculteurs et agricultrices, comme les coopératives agricoles ou les fédérations de GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), se saisissent également de ces questions et proposent aussi leur propre dispositif d'accompagnement vers et après l'installation.

S'informer sur l'installation : Passerelles paysannes

Créée en 2022, *Passerelles paysannes* est une plateforme digitale entièrement gratuite qui s'adresse à tous les porteurs et porteuses de projet, pour faciliter l'accès à l'information sur les parcours à l'installation.

Elle rassemble sur un unique espace l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre l'offre de formation existante sur le territoire, les acteurs qui interviennent selon chaque besoin, et les démarches à effectuer. Elle comprend notamment une cartographie de plus de 300 acteurs de l'accompagnement à l'installation qui interviennent en complémentarité des chambres d'agriculture sur le territoire métropolitain et les outre-mer.

[48] Gazo, C. (2023). *Qui pour gouverner l'installation en agriculture ?* [Thèse de doctorat, Université de Toulouse]. https://doi.org/10.70675/89a83e58z26f3z4aafz8b5ez40b11c628384

Le suivi de la politique d'installation transmission

Au niveau national, le CNIT et dans chaque région, les CRIT (Comité Régional Installation Transmission) sont constitués pour suivre l'ensemble de ces processus et œuvrer à la bonne réalisation des stratégies et objectifs fixés. Ils sont composés des représentant·es des institutions publiques, des syndicats, des organismes professionnels agricoles, des centres de gestion, des associations d'accompagnement à l'installation, des financeurs et d'une association environnementale.

Afin de suivre l'ensemble de ces dispositifs, la loi de 2014 prévoyait aussi la mise en place d'un observatoire national de l'installation permettant de suivre ces données relatives aux dynamiques au sein des parcours, en confiant cette mission à Chambre d'Agriculture France. Cet observatoire n'a pas eu de financement spécifique alloué et n'a jamais été mis en place.

L'enseignement agricole

Des acteurs importants de l'insertion dans le secteur agricole sont les établissements d'enseignement agricole. Régi par le ministère de l'Agriculture, l'enseignement agricole peut commencer à partir du niveau de la 3ème et amener au baccalauréat ou brevet professionnel. Le diplôme de brevet professionnel (niveau IV) constitue d'ailleurs le niveau minimal nécessaire à l'obtention de la capacité agricole, exigée pour bénéficier des aides à l'installation. Des BTS, licences, masters et diplômes d'ingénieur permettent de se spécialiser dans une filière agricole en particulier. Ces diplômes donnent également accès à des postes de technicien ou technicienne agricole, d'acheteur ou acheteuse, de conducteur ou conductrice de machines agricoles… Programmé par la loi agricole de 2025, un nouveau diplôme, le Bachelor Agro est instauré : il accueillera ses premières promotions à la rentrée de septembre 2026. Il a vocation, d'après le Ministère, à devenir le diplôme de référence pour aboutir à une installation[49]. A la manière des programmes d'aide à l'installation, les programmes de ces formations sont décidés au niveau national avec des modulations régionales possibles selon les spécificités et filières territoriales.

Les modalités d'actions locales qui influencent les dynamiques agricoles

Des compétences et échelons complémentaires peuvent avoir un impact sur les dynamiques d'installation. Il est en effet important d'intégrer la notion du foncier et donc des directives de l'aménagement du territoire qui peuvent s'imposer aux candidat·es à l'installation. Ces orientations sont établies au niveau régional avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) ainsi qu'au niveau des intercommunalités avec les PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux).

[49] Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. (2026a). *Bachelor agro : Le nouveau diplôme de niveau bac +3 pour les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire*. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. https://agriculture.gouv.fr/bachelor-agro-le-nouveau-diplome-de-niveau-bac-3-pour-les-metiers-de-lagriculture-et-de

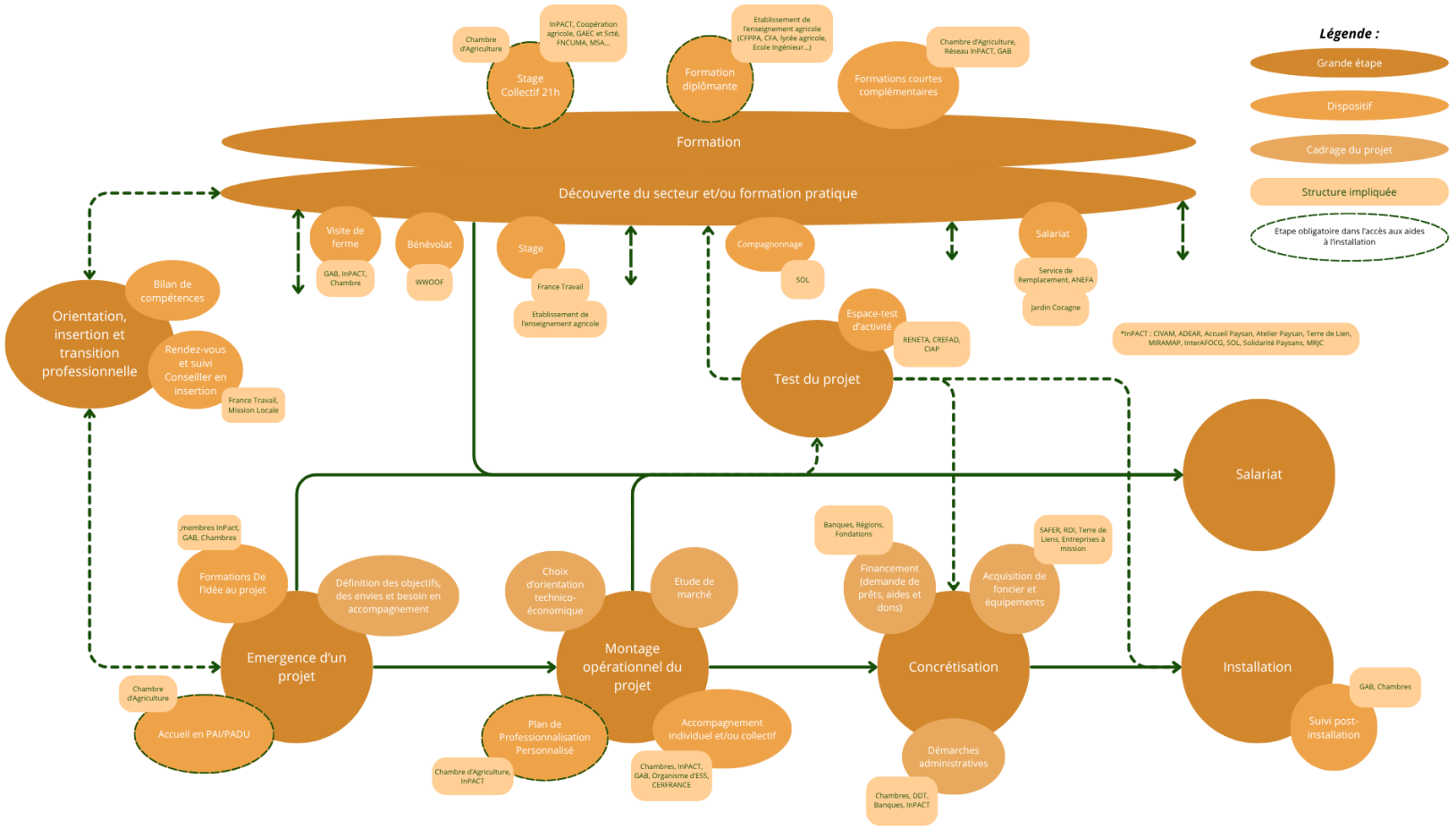
Concernant le foncier, le contrôle des structures s'articule notamment autour de Schémas directeurs régionaux d'exploitation agricole (SDREA), qui fixent les critères de priorisation dans l'attribution au foncier (nouvelle installation vs. agrandissement, projet en agriculture biologique, ...). Ils sont encadrés par le code rural et déterminés au niveau régional pour s'adapter aux enjeux économiques et spécificités du territoire.

Dans le cas de transferts de propriétés agricoles, environ 10% des ventes passent par des comités techniques Safer, qui ne sont pas dans l'obligation de suivre le SDREA dans leurs critères d'attribution, même s'ils peuvent s'y référer. Une grande majorité de ces transferts sont seulement notifiés à la Safer, réduisant alors la capacité d'intervention de cette dernière. Finalement, l'autorisation d'exploiter est délivrée au niveau des DDT après consultation d'un Comité Départemental d'Orientation Agricole (CDOA). Les collectivités territoriales peuvent siéger dans l'ensemble de ces comités, afin notamment d'y faire valoir leur politique d'aménagement du territoire.

Au travers de la loi pour le plein emploi de 2023, les départements sont principalement concernés par les enjeux des emplois agricoles au travers de leurs compétences de coordination des initiatives liées à la formation et l'emploi[50]. Ils peuvent ainsi mettre en cohérence les enjeux d'insertion et de formation aux emplois agricoles dans un schéma territorial plus global, en lien avec des dynamiques également au niveau régional et local.

Pour reprendre l'ensemble des éléments apportés, les différentes possibilités d'accompagnement et de dispositifs mobilisables au sein des parcours, ainsi que les principaux organismes impliqués peuvent se résumer par le schéma qui suit.

[50] Ministère du Travail et des Solidarités. (2026). *Une nouvelle gouvernance au service des territoires : Le comité national pour l'emploi et les comités territoriaux pour l'emploi.* https://travail-emploi.gouv.fr/une-nouvelle-gouvernance-au-service-des-territoires-le-comite-national-pour-lemploi-et-les-comites-territoriaux-pour-lemploi



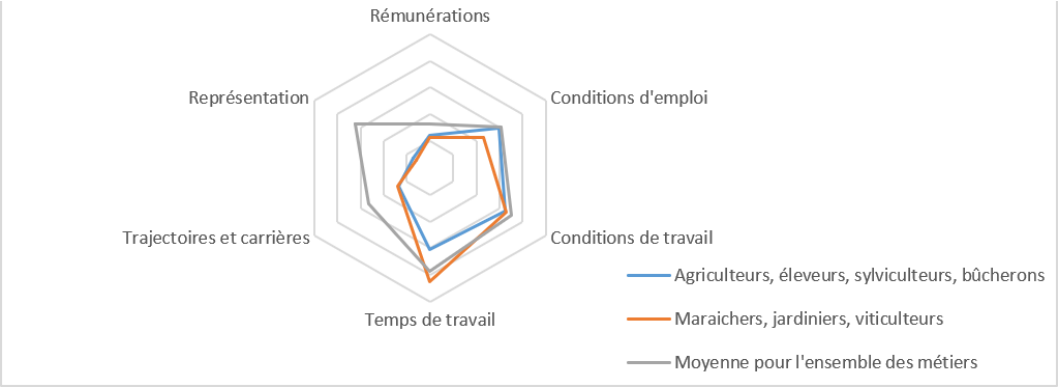
Implication de différents organismes au sein des parcours vers les métiers agricoles

4. L'urgence d'améliorer l'accès à l'accompagnement et la qualité du travail agricole

Des conditions d'exercice peu soutenables et attractives

Des conditions de travail agricole dégradées

Le recrutement de nouvelles générations dans le secteur agricole **ne peut se faire sans garantir des emplois dignes, rémunérateurs et durables.** D'après l'analyse de la qualité de l'emploi sur différents secteurs par France Stratégie en 2023, cette qualité peut être évaluée selon six dimensions : le salaire, les conditions plus ou moins précaires de l'emploi, les risques au travail, le temps de travail, les possibilités de carrière et la représentation du métier. Pour le secteur agricole, en moyenne, **l'ensemble de ces dimensions obtient des scores faibles et inférieurs à la moyenne générale**. Plus particulièrement, la rémunération est un point charnière de la qualité des emplois.



Indicateurs synthétiques de la qualité des emplois[51]

Si la charge de travail n'est pas en premier lieu perçue négativement par les actifs et actives agricoles, c'est bien le **cumul entre cette charge et la charge mentale liée à l'insécurité économique qui représente une source importante de pénibilité au travail**[52]. Généralement, cette tendance s'accompagne d'obligations d'astreinte et d'une culture du travail intensif altérant l'équilibre vie professionnelle et personnelle, ce qui ne correspond plus aux attentes d'une partie importante des personnes s'installant[53]. A l'installation, ces dynamiques sont aggravées par les enjeux de remboursement de prêts sur les premières années du fait de "la course aux investissements dans les projets à l'installation" (*témoignage d'une association de l'accompagnement*). Un temps de réflexion sur la rationalisation du travail et les matériels mobilisés en amont de l'installation est repéré comme un des leviers d'action contre cette pénibilité au travail.

51 France Stratégie. (2023). *Qualité de l'emploi : Une question de métiers ?*https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/fs-2023-na130-qualitedelemploi-decembre_0.pdf

52 Verron, P., Winterhalter, J., & Gasselin, P. (2025). *Pénibilité du travail agricole : Représentations et vécus des porteurs de projet accompagnés par les ADEAR*. 6.

53 Payes, S., Deffontaines, N., & Smessart, E. (2025). *Réinventer le tempo de l'agriculture ? Normes temporelles et rapport au travail des nouveaux actifs agricoles.*

La réflexion à plus large échelle de la réduction de cette pénibilité reste absente des débats. Elle permettrait pourtant de conscientiser sur les réalités de travail des paysans et paysannes et des salarié·es. Face aux enjeux de renouvellement des générations, il est alors essentiel de mettre en place un système garantissant une réponse à ces attentes. A ce sujet, il s'avère que **le secteur agricole est très peu en conformité avec les normes de référence de Santé et Sécurité au Travail** (SST)[54]. En effet, certains enjeux spécifiques aux activités agricoles demandent aussi des adaptations dans la mise en place d'un cadre de travail. Cela concerne notamment l'exposition à des perturbateurs endocriniens et aux aléas climatiques ainsi que la forte présence de main-d'œuvre non formée aux risques du secteur. Face à une augmentation des événements climatiques extrêmes auxquels les travailleurs et travailleuses agricoles sont directement exposés, il est d'autant plus urgent de trouver des réponses pour garantir aux travailleur.ses des conditions de travail décentes[55].

« Garder les mains dans la terre, observer les animaux ou encore sentir le plaisir de l'indépendance au quotidien sont très souvent mentionnés par les agriculteurs et montrent la centralité de cette dimension sensorielle et affective du métier. »[56]

Malgré l'évaluation socio-économique défavorable de l'emploi agricole, la population travaillant dans ce secteur reste attachée à ces métiers car ils répondent à beaucoup de leurs valeurs morales et sociales**. Les nouvelles personnes installées en reconversion perçoivent l'agriculture comme une rupture avec le monde du travail dans lequel ils ont évolué précédemment, qui leur permet de s'ancrer dans un territoire** et de suivre une autre temporalité, celle des saisons[57].

La rémunération, un enjeu majeur

Si la moitié des exploitants et exploitantes ont un revenu mensuel de plus de 2 480€ à partir de leur production agricole, cette réalité varie selon leur orientation de production avec les grandes cultures dans la fourchette haute et les élevages bovins dans la basse[58]. De plus, **18% des exploitations ne sont pas à l'équilibre sans les aides publiques** et **20% des** exploitant**.es touchent moins de 610€ par mois.**[59]

54 Magnan, A., & Laurent, C. (2025). La diversité de la population de salariés travaillant dans les exploitations agricoles françaises. *Eclairages*, (32). https://ires.fr/wp-content/uploads/2025/07/Eclairages_32.pdf

55 CLISEVE. (2026). CLISEVE©. *Croissance Bleue*. https://croissancebleue.com/cliseve/ ; CCR. (2026, juin 23). Les catastrophes naturelles en France | Bilan 1982-2025. *CCR - Réassureur public*. https://www.ccr.fr/les-catastrophes-naturelles-en-france-bilan-1982-2025/

56 Mazaud, C., Di bianco, S., Leroux, C., & Sigwalt, A. (2024). Le sens du métier, déterminant des pratiques des agriculteurs. In *Construire, perdre, retrouver le sens du travail en agriculture* (p. 139-152). Educagri Editions.

57 Sallustio, M. (2022). À la recherche de l'écologie temporelle : Vivre des temps libérés dans les collectifs néo-paysans autogérés : une analyse anthropologique. In *À la recherche de l'écologie temporelle : Vivre des temps libérés dans les collectifs néo-paysans autogérés : Une analyse anthropologique*. Presses universitaires de Rennes. https://books.openedition.org/pur/258153

58 Chatellier, V. (2024). Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : Une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités. *INRAE Productions Animales*, *37*(3), 8281. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2024.37.3.8281

59 Insee Références. (2024b). *Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/7728903/AGRI24.pdf

Cela se retrouve aussi du côté du salariat avec peu de perspectives d'évolution des postes et des salaires restant autour du SMIC[60]. Ces postes sont pourtant souvent occupés par des personnes au statut ouvrier globalement plus diplômées que leurs homologues du secteur industriel[61]. Pour comparaison, **en 2020, le salaire horaire moyen était de 13,45€ pour les salariés agricoles contre 18,89€ pour leurs homologues dans la transformation alimentaire**[62]. En réponse, la perspective d'installation future en association sur la ferme employeuse ou sur le territoire revient souvent comme piste d'amélioration des possibilités d'évolution des salarié·es agricoles permanent·es[63].

En écho, d'après les retours des différents organismes au contact des travailleurs et travailleuses agricoles, la conciliation entre vie personnelle et professionnelle, la stabilité économique et l'intégration sociale dans un réseau local apparaissent comme des éléments essentiels à garantir pour permettre la soutenabilité de ces métiers. **Les conditions de travail perçues comme pénibles représentent, avec la faible rémunération, un des principaux obstacles de recrutement tout secteur confondu**[64].

Les pratiques agroécologiques : une opportunité, à condition de les soutenir

Loin de l'approche productiviste de la majorité des directives portées au national, une part des projets d'installation explore des nouveaux systèmes d'organisation. Ils se font sur de plus petites surfaces, avec une surreprésentation des ateliers de maraîchage, de pratiques se voulant respectueuses de l'environnement et avec de nouvelles formes de travail en collectif[65]. Cette remise en question d'un travail productiviste se fait à la fois en opposition au parcours professionnel précédant l'arrivée dans le secteur agricole et dans la quête de redéfinir un travail agricole de qualité et soutenable[66]. **L'orientation vers des pratiques en rupture avec le système conventionnel s'accompagne souvent d'une remise au centre des réflexions sur le sens au travail que ce soit dans les systèmes de production ou les liens sociaux construits autour.** Ce changement de paradigme est souvent plus difficile pour les personnes issues d'un milieu agricole car elles doivent se positionner parfois en opposition avec un héritage familial et culturel. Ce changement est malgré cela source de stimulation professionnelle avec un sentiment d'autonomie et d'expérimentation agricole renforcé[67].

60 Association des salariés agricoles de France. (2025). *Enquête nationale sur les besoins des salariés de la production agricole au travail.* https://salariesagricolesfrance.org/articles/enquete-nationale-sur-les-besoins-des-salaries-de-la-production-agricole-au-travail-2025-02-20/ ; ARACT Hauts-de-France, Douaisis Agglo, Biocad, Bio en Hauts-de-France, & GE GEIQ 3A. (2023). *Améliorer les conditions de travail, une nécessité pour l'avenir de l'agriculture.* https://www.anact.fr/sites/default/files/2023-12/etude_bio_v5.pdf

61 Tréhet, C., & Marie, J. (2024). Revenus agricoles : Par-delà le précariat, penser le salariat. *Sesame, 16*(2), 40-43. https://revue-sesame-inrae.fr/par-dela-le-precariat-penser-le-salariat-agricole/

62 MSA. (2024b). L'emploi des salariés agricoles au quatrième trimestre 2020—Infostat. *statistiques.msa.fr.* https://statistiques.msa.fr/publication/lemploi-des-salaries-agricoles-au-quatrieme-trimestre-2020-infostat/

63 Chouteau, A., Bousses, M., & Lescoat, P. (2020). *Les personnes Non Issues du Milieu Agricole : Le futur du renouvellement des générations en élevage ?* https://www.idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Rapport_de_synthese_NIMA_VF.pdf

64 DARES. (2022). *Quelles sont les conditions de travail qui contribuent le plus aux difficultés de recrutement dans le secteur privé ?*https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-sont-les-conditions-de-travail-qui-contribuent-le-plus-aux-difficultes-de-recrutement

65 Inda, D., Coquard, B., & Sencébé, Y. (2025). *RENOUVAGRI - Renouvellement des actifs et transformations des modèles agricoles.* Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. https://hal.inrae.fr/hal-05240589

66 Bainville, S., Aubron, C., & Philippon, O. (2025). Workload and remuneration on farms in the south of France: The uncertain future of agroecology. *Journal of Rural Studies, 116*, 103588. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103588

67 Berrier, C., & Carré, L. (2025). *Penser la transition agroécologique comme une transition psychosociale : Exemple d'éleveurs d'Occitanie* (p. 6p.) [Report, INRAE]. https://hal.inrae.fr/hal-05223775

"C'est souvent de ça dont ils rêvent en fait, c'est-à-dire de petites fermes collectives paysannes sur lesquelles on vit" (témoignage d'une association de l'accompagnement)

Revenant dans la plupart des entretiens et confirmé par la littérature, l'augmentation de la charge de travail incarne le point le plus bloquant à la qualité des emplois agricoles œuvrant sur des systèmes agroécologiques et paysans[68]. ***"Il y a un conflit entre des besoins de bien-être au travail et d'écologisation des pratiques"*** (*témoignage d'une association de soutien agricole*). Cela pèse alors sur les corps des agriculteurs et agricultrices. Deux leviers peuvent alors être mobilisés : le choix d'une mécanisation limitée mais ergonomique et le recours à davantage de ressources humaines[69]. Afin de garantir malgré tout un quotidien professionnel viable dans la durée, il est important d'identifier d'autres leviers permettant de répondre à cet enjeu.

Premièrement, la question de la rémunération est cruciale. En effet, avec une charge de travail en augmentation, la rémunération par heure travaillée diminue. De plus, **le système d'aide publique actuel favorise les grandes surfaces d'exploitation ainsi que la mécanisation, ce qui ne profite pas alors à l'agroécologie s'éloignant de ces modes de production**[70]. Si les systèmes agroécologiques peuvent se trouver en difficulté économique comme dans le conventionnel, plusieurs pistes indiquent qu'avec le bon cadre public, ils peuvent être rentables. En effet, **des études à échelle européenne montrent bien le potentiel rémunérateur de ces systèmes avec un potentiel en emploi plus fort et un ancrage territorial essentiel, en particulier pour la commercialisation**[71]**.** En France, la note d'analyse n°94 de 2020 commandée par France Stratégie montre que le changement des pratiques incluant une augmentation par exemple des surfaces en bio est compatible avec l'amélioration des revenus sur les fermes[72]. Sur le terrain, cela se confirme par la mobilisation positive de cette transition agroécologique dans le redressement de fermes fragilisées. Cela passe par exemple par une réduction de la dépendance aux intrants en les produisant sur site, par l'allongement et la diversification des rotations culturales, par la labellisation de la production, etc.

- **Pour aller plus loin : L'agroécologie, levier de redressement pour les exploitations fragilisées, une initiative de Solidarité Paysans (2020)**

[68] Dupré, L., Lamine, C., & Navarrete, M. (2017). Short Food Supply Chains, Long Working Days: Active Work and the Construction of Professional Satisfaction in French Diversified Organic Market Gardening. *Sociologia Ruralis*, *57*(3), 396-414. https://doi.org/10.1111/soru.12178

[69] Curri, C., & Leriche, M. (2024). Exploration des convergences entre bien-être et écologie : Témoignages d'agriculteurs sur leur travail à travers le projet BEE. *AE&S*.

[70] Bainville, S., Aubron, C., & Philippon, O. (2025). Workload and remuneration on farms in the south of France : The uncertain future of agroecology. *Journal of Rural Studies*, *116*, 103588. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103588

[71] Teixeira Da Silva Siqueira, T., Galliano, D., & Pauly, O. (2021). *Déterminants de l'adoption des pratiques agroécologiques dans les exploitations laitières françaises*. Journées de recherches en sciences sociales (JRSS). https://agritrop.cirad.fr/609564/ ; Van der Ploeg, J. D., Barjolle, D., Bruil, J., Brunori, G., Costa Madureira, L. M., Dessein, J., Drąg, Z., Fink-Kessler, A., Gasselin, P., Gonzalez de Molina, M., Gorlach, K., Jürgens, K., Kinsella, J., Kirwan, J., Knickel, K., Lucas, V., Marsden, T., Maye, D., Migliorini, P., … Wezel, A. (2019). The economic potential of agroecology : Empirical evidence from Europe. *Journal of Rural Studies*, *71*, 46-61. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.09.003 ; Bezner Kerr, R., Postigo, J. C., Smith, P., Cowie, A., Singh, P. K., Rivera-Ferre, M., Tirado-von der Pahlen, M. C., Campbell, D., & Neufeldt, H. (2023). Agroecology as a transformative approach to tackle climatic, food, and ecosystemic crises. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, *62*, 101275. https://doi.org/10.1016/j.cosust.2023.101275

[72] France Stratégie. (2020). *Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie | Haut-commissariat à la stratégie et au plan*. https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/performances-economiques-environnementales-de-lagroecologie

Ensuite, des modes d'organisation et de valorisation à l'échelle de la ferme permettent aussi d'explorer des solutions à ces enjeux de qualité au travail. La présence de plusieurs actifs et actives sur une exploitation semble par exemple être une piste de réponse pour pallier les difficultés d'accès au foncier, le désir d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle[73]. Cela demande encore une fois à sécuriser une rémunération suffisante pour faire vivre l'ensemble de ces actifs et actives sur une même exploitation.

Les formes de travail en collectif sont particulièrement mobilisées, via des installations ou associations sous statut GAEC mais également, de façon croissante, via l'émergence de SCOP et SCIC. D'après une association de l'accompagnement, elles ouvrent une voie intéressante face aux enjeux d'accès au foncier et de qualité au travail. Elles permettent une sécurisation des parcours d'entrée et de sortie du monde agricole avec un coût d'entrée plus faible grâce à la mise en commun des propriétés agricoles[74]. Elles permettent aussi d'accéder à des cotisations plus avantageuses pour la retraite et le chômage en étant salarié·e associé·e de l'exploitation et non chef·fe d'exploitation. Ce partage des communs représente aussi "*une clé pour répondre à l'enjeu des fermes trop grandes en les restructurant" (témoignage d'une association de l'accompagnement).* Si les fermes en collectif diversifient généralement leurs activités de production et de commercialisation, davantage de sécurité économique leur permet de les explorer plus facilement et donc d'investir des pratiques plus écologiques sur leur site[75]. Cependant, **ces nouvelles formes d'exploitation ne permettent pas en général d'avoir accès aux aides à l'installation** car elles ne donnent pas le statut de chef d'exploitation nécessaire à leur demande.

Les liens sociaux au sein d'une ferme comme à l'extérieur par l'échange de travail, de pratiques et de produits représentent un dernier exemple de levier pour améliorer le bien-être des individus ainsi que l'évolution des systèmes agricoles mis en place[76]. Ces éléments appellent ainsi à un accompagnement éclairé sur ces enjeux, des échanges de pratiques entre pairs[77], ainsi qu'un soutien financier des politiques publiques. Cela fait écho à des enjeux, dépassant même le secteur agricole, de création d'espaces de parole et d'échange d'égal à égal afin que les travailleurs et travailleuses puissent partager pleinement leur réalité professionnelle et construire ensemble les pistes d'amélioration de demain. Cela est soutenu notamment par la dynamique de l'ANACT "Espace Santé Conditions de Travail" permettant la création de groupe d'échange de pratiques sur ces questions, qui pourrait être étendu au secteur agricole.

73 Chouteau, A., Bousses, M., & Lescoat, P. (2020). *Les personnes Non Issues du Milieu Agricole : Le futur du renouvellement des générations en élevage ?* https://www.idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Rapport_de_synthese_NIMA_VF.pdf

74 Keraron, L. (2025). *Terres partagées—Des fermes collectives pour sortir de l'agro-industrie* (Le Passager Clandestin). https://clio-cr.clionautes.org/terres-partagees-des-fermes-collectives.html

75 Laurant, D. (2022). *Accompagner les projets agricoles collectifs. Une étude inductive mêlant une démarche participative sur une étude de cas et des enquêtes qualitatives sur des fermes collectives en France* [Université de Montpellier]. https://hal.science/tel-03940225v1/file/The%CC%80se_Delphine%20Laurant_VF.pdf

76 Berrier, C., & Carré, L. (2025). *Penser la transition agroécologique comme une transition psychosociale : Exemple d'éleveurs d'Occitanie* (p. 6p.) [Report, INRAE]. https://hal.inrae.fr/hal-05223775 ; Brives, H., Grau, M., Mazaud, C. (2024). Faire du "bon travail" en collectif : l'exemple des CUMA. In *Construire, perdre, retrouver le sens du travail en agriculture* (p. 139-152). Educagri Editions.

77 Aureille, M., Pahun, J., & Carcelle, S. (2023). L'agroécologie en projets. Comment s'institutionnalise la marginalisation de la « transition agricole » en France, au Brésil et à Cuba. *Politix, 144*(4), 177-199. https://doi.org/10.3917/pox.144.0177

➢ **Pour aller plus loin : L'échange de pairs à pairs dans *Le Manifeste pour une démocratie du travail*, une publication de l'Ateliers Travail et Démocratie (2025)**

Pour résumer, si la pénibilité au travail est une contrainte bien réelle, de nombreuses personnes font le choix de systèmes agroécologiques pour donner du sens à leur parcours professionnel et à leur vie. Cela passe par la perspective de nourrir une communauté, d'être en lien avec cette dernière et de vivre dans une temporalité plus saisonnière. Cependant, cela ne doit pas dispenser les institutions en collaboration avec des syndicats et groupes de travail de réflexions profondes sur les conditions de travail et de rémunération. **Il est nécessaire d'accompagner ces pratiques pour orienter et sécuriser, dans la durée, les actifs et actives qui s'engagent dans la transition écologique du secteur agricole.**

Enjeux spécifiques des filières : l'exemple de l'élevage bovin laitier

Des enjeux de renouvellement des générations et d'écologisation des pratiques peuvent également s'accentuer selon les filières. En effet, si le nombre d'actifs et actives est globalement en diminution dans le secteur agricole, cette tendance est d'autant plus forte pour les exploitations ayant des ateliers d'élevage d'herbivores avec une baisse de 21% contre 13% en grandes cultures entre 2012 et 2020[78]. En corrélation, les élevages bovins laitiers ont un des taux de remplacement le plus bas, entre 40 et 50% contre 80% au global[79]. Le nombre d'installations est relativement stable mais n'est pas suffisamment élevé pour compenser le nombre de départs[80].

Si l'élevage bovin laitier a relativement une bonne image auprès de la population française, il est peu choisi dans les projets d'installation et d'autant plus pour des personnes non issues du milieu agricole[81]. Pour cause, l'investissement financier d'entrée, l'état économique des fermes à transmettre, le temps de retour sur cet investissement ainsi qu'une astreinte au travail plus contraignante pour des systèmes plus traditionnels (bitraite, seul ou en GAEC, taille du troupeau d'environ 150 vaches laitières), constituent les principaux freins à l'installation en élevage bovin laitier[82].

[78] Pagès, P., Perrot, C., Osseni, A., & Duflot, B. (2023). *Les emplois liés aux filières agro-alimentaires françaises.* https://www.filarmoni.fr/backoffice/uploads/Emplois%20lies%20aux%20filieres%20agroalimentaires%20francaises.pdf

[79] Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). (2025). *Le renouvellement des actifs en élevage bovin, ovin et caprin.* https://anicap.org/app/uploads/2025/02/Livre-blanc-Renouvellement-des-actifs-Version-2023.pdf

[80] Perrot, C. (2020). *Démographie et renouvellement des générations en élevage : État des lieux, perspectives et questions en suspens.* https://www.academie-agriculture.fr/system/files_force/seances-colloques/20200527presentation1.pdf?download=1

[81] Ben Arfa, N., Perrot, C., & Justinia, G. (2025). *Installations hors cadre familial ou dans les micro-exploitations, quelle place dans la diversité de l'agriculture française ?* https://idele.fr/fileadmin/user_upload/Installations_hors_cadre_familial_ou_dans_les_micro-exploitations_quelle_place_dans_la_diversite_de_l_agriculture_francaise_PubliRENOUER.pdf

[82] CIVAM 35. (2018). *Analyse des freins à l'installation en élevage bovin lait des personnes non issues du milieu agricole.* https://passerellespaysannes.fr/wp-content/uploads/sol-asso/analyse-frein-installation-elevage-bovin-civam.pdf ; Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). (2025). *Le renouvellement des actifs en élevage bovin, ovin et caprin.* https://anicap.org/app/uploads/2025/02/Livre-blanc-Renouvellement-des-actifs-Version-2023.pdf

La restructuration des fermes, au service de l'emploi agricole et de la transition écologique

L'exemple de la transmission des grandes fermes d'élevage bovin représente une opportunité de repenser ces systèmes afin de garantir la pérennité des activités agricoles sur les territoires et leur (ré)orientation vers des systèmes agroécologiques. Cela permet de se questionner en particulier sur le potentiel social, économique et écologique de la restructuration des fermes.

La restructuration des fermes correspond au fait de **repenser le système d'une exploitation à la fois dans ses systèmes de production, dans l'usage de son foncier ainsi que dans les liens avec son territoire.** En général, elle va de pair avec l'installation de plusieurs personnes sur l'exploitation, la transformation ou diversification de ses pratiques avec notamment la création de nouveaux ateliers ainsi que la commercialisation en circuits courts. In fine, ces fermes concentrent plus d'emplois à l'hectare, permettent une meilleure répartition et flexibilité sur la charge de travail entre les actifs et actives et favorisent une agriculture plus respectueuse de l'environnement. De plus, elles permettent aux porteurs et porteuses de projet de mettre en place un ou des systèmes qui correspondent mieux à leurs aspirations personnelles.

- **Pour aller plus loin : La restructuration des exploitations dans *Un horizon pour les fermes d'élevage : Restructurer et diversifier* de la Fondation pour la Nature et pour l'Homme (FNH), Terre de Liens et la FNAB (2023) et *Regards croisés sur la restructuration* coordonné par les CIVAM (2025)**

Il est important de noter tout de même que ces projets demandent un accompagnement spécifique, à la fois pour les cédant·es devant se préparer à voir leur exploitation évoluer et pour les futur·es installé·es, afin de calibrer correctement l'agencement de l'ensemble des ateliers et activités de chacun et chacune. Ces restructurations ont également un coût car elles demandent généralement des changements de matériels et des rénovations de bâtiment[83]. Ces modèles repensés appellent encore une fois à bien les intégrer dans l'orientation des politiques publiques d'installation et de leur financement.

Des écueils dans le soutien à la diversité des projets d'activité agricole et leur accompagnement

Des besoins en compétences et accompagnements très diversifiés

La multiplicité de parcours précédant l'orientation vers les métiers agricoles et la technicité de ces métiers demande aux formats d'accompagnement de viser un large panel de compétences. L'accompagnement évolue aussi selon le mode d'organisation envisagé, les spécificités territoriales, les contraintes financières… Avec la perspective d'une accélération de la transition agroécologique du secteur par le renouvellement des générations, les futurs paysans et paysannes devront mettre en

[83] L'atelier paysan, Le Réseau CIVAM, & Gaec et Sctés. (2021). *Restructuration des fermes : Bilan de l'axe 1.3.1.* L'Atelier Paysan. https://www.latelierpaysan.org/Restructuration-des-fermes-bilan-de-l-axe-1-3-1

place des systèmes de production plus diversifiés avec des ressources plus contraintes en relation avec le territoire. Cela se confirme sur le terrain par différents projets de suivi des fermes en changement de pratique du réseau InPact. Pour illustrer, la nécessité de repenser son système agricole de manière plus globale pour tendre vers l'autonomie, questionne sur sa gestion des intrants, sur les débouchés locaux et sur des cultures plus endémiques[84]. La transition invite de fait à **rendre accessible la mobilisation d'une grande diversité de compétences** qu'elles soient techniques, administratives, sociales ou économiques[85].

L'émergence de projet, une place toujours insuffisante pour accompagner cette phase cruciale

Premièrement, les entretiens réalisés pour ce rapport ont permis de relever une étape cruciale pour la réussite dans les parcours des candidat·es : l'émergence de projet (stage de découverte, formation, accompagnement individuel, discussion en groupe…). Cet enjeu est d'autant plus important pour les personnes plus éloignées de l'agriculture dans leur chemin de vie. **Les parcours à l'installation sont souvent perçus comme des "parcours du combattant" entre les démarches administratives, les obstacles à l'accès au foncier et le manque de soutien à l'écologisation des pratiques.** De nombreuses associations signalent le "*découragement ressenti face aux chambres pour des projets sur des modèles soi-disant fragiles*" (association de l'accompagnement). Or, le passage par le parcours national (largement géré par les Chambres d'agriculture) est obligatoire pour pouvoir accéder in fine aux aides à l'installation. Les personnes ne répondant pas aux critères d'accès aux aides n'ont donc pas intérêt à réaliser un parcours qui ne leur semble pas adapté à leurs besoins en formation et accompagnement. Les relations existantes entre les chambres et le réseau des associations d'accompagnement fluctuent suivant selon les territoires et représentent aussi des obstacles pour accéder à des expériences agricoles diversifiées. De plus, le manque de lien entre les espaces d'insertion et d'orientation professionnelle et le secteur agricole pénalise les personnes dans la découverte de ces métiers, avant même l'envie d'un projet, et ne sont pas assez pensés pour créer des vocations. En cohérence avec cette nécessité d'expériences plurielles pour consolider les projets professionnels, les associations de l'accompagnement et de la formation agricole indiquent qu'une grande majorité de leur public s'adresse à elles car elle ne trouve pas de réponses satisfaisantes dans le parcours « classique » pour se sentir prêt·e à s'installer.

> ***Les personnes se demandent encore « comment tester un projet et leurs compétences pour savoir si cela est suffisant pour le mener en autonomie : est-ce faisable, viable et vivable ? »*** *(Membre d'une association de l'accompagnement)*

Si un grand nombre de personnes souhaitant s'installer passe par les PAI, une grande proportion des personnes plus éloignées des schémas d'installation historiques se retrouve de fait avec comme seuls interlocuteurs, les associations. On y trouve en effet plus de personnes NIMA, plus âgées et féminines.

84 InterAFOCG. (s. d.). *6 expériences pour gérer sa ferme en prenant en compte son bien-être et l'écologie*. Consulté 6 juillet 2026, à l'adresse https://interafocg.org/ressources/livret-projet-bee ; Cousinié, P. (2018). [Transition : Repères pour réussir] L'exemple de l'agroécologie (3/4). *Revue SESAME*. https://revue-sesame-inrae.fr/transition-reperes-pour-reussir-lexemple-de-lagroecologie-3-4/

85 Carlisle, L., Montenegro de Wit, M., DeLonge, M. S., Iles, A., Calo, A., Getz, C., Ory, J., Munden-Dixon, K., Galt, R., Melone, B., Knox, R., & Press, D. (2019). Transitioning to Sustainable Agriculture Requires Growing and Sustaining an Ecologically Skilled Workforce. *Frontiers in Sustainable Food Systems*, *3*(96). https://doi.org/10.3389/fsufs.2019.00096 ; The Shift Project. (2024). *Quels actifs avec quelles compétences pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère ?* https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/01/Rapport-emploi-et-formation-agricoles.pdf

"*Plus les personnes sont éloignées du cercle social et structurel local, plus elles auront du mal à trouver les informations potentiellement nécessaires au bon déroulé de leur installation.*" (*Chercheuse*).

Le terrain et le tutorat, volets décisifs mais négligés dans les parcours

"L'acquisition des savoirs agricoles repose sur un assemblage hétérogène de ressources : formations diplômantes, expériences salariées, stages, apprentissage autodidacte et échanges entre pairs."[86]

L'accès aux situations de formation sur le terrain semble trop limité, aussi bien dans les parcours de formation diplômante que dans le parcours national à l'installation. D'une part, les cursus de formation diplômante type BPREA prévoient certes des périodes de stages en exploitation, mais celles-ci se déroulent souvent sur des périodes courtes et trop peu nombreuses au regard du besoin d'immersion et de formation pratique, notamment des porteurs et porteuses de projet non-issues du milieu agricole. D'autre part, le parcours national de préparation à l'installation et les cadres de la formation continue ne facilitent pas le conventionnement de stages à chaque étape du parcours.

Pourtant, la possibilité de se former sur le terrain, de se confronter à la réalité d'une activité agricole dans la durée, et de bénéficier de la transmission de savoir-faire par des personnes installées, sont des besoins régulièrement exprimés par les porteurs et porteuses de projet en reconversion professionnelle et/ou ayant notamment un projet d'installation hors cadre familial. Ces expériences peuvent d'ailleurs être décisives : pour se rendre compte de la réalité du métier d'agriculteur ou d'agricultrice et confirmer (ou non) son projet, pour affiner ses choix d'organisation d'activité en s'inspirant de diverses expériences, pour se créer un réseau et s'inscrire dans des dynamiques territoriales, pour trouver un·e associé·e, une ferme à reprendre, du foncier…[87]. Au-delà des stages agricoles, le test d'activité agricole permet également d'expérimenter, pendant un à trois ans, pour confirmer son projet agricole dans un cadre sécurisant sans avoir à lancer officiellement son activité. Enfin, le suivi post-installation et le tutorat entre paysans, paysannes et personnes nouvellement installé·es permettent notamment de poursuivre la montée en compétences des personnes en installation en situation réelle, et de s'insérer dans les réseaux professionnels locaux, au contact de collègues du territoire[88].

Malgré l'importance de tels dispositifs - majoritairement investis par les nouveaux profils de candidat·es à l'installation - pour assurer la viabilité et la pérennité des installations (qui engagent des fonds publics), **la réforme du parcours national à l'installation et la création de France Services Agriculture ne prévoient aucune disposition pour faciliter l'accès aux dispositifs de formation et de tutorat paysan**, de test d'activité agricole et de suivi post-installation, ni pour soutenir la pérennité de ces dispositifs proposés par les associations d'accompagnement à l'installation.

[86] Annes, A., Bouvard, A., Kneib, C., Le Brun, C., & Pibou, E. (2025). *Projet Trajectoires : Trajectoires d'installation et logiques des systèmes développés par les nouveaux actifs agricoles.* https://agriculture.gouv.fr/projet-trajectoires

[87] SOL. (2025). *Le compagnonnage paysan : Évaluation des impacts du dispositif sur le parcours des futurs installés 2020-2023.* https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2025/07/Document-de-capitalisation.pdf

[88] Agence phare, & FNAB. (2025). *Renforcer l'installation en agriculture biologique : Rapport d'évaluation du dispositif « Maîtrise des pratiques en agriculture biologique ».*

Le salariat agricole, un quasi-angle mort des dispositifs existants

En parallèle, **les parcours vers le salariat restent un impensé dans les espaces officiels d'accompagnement aux emplois agricoles**. Mis de côté lors de la rédaction des programmes d'action de la Loi d'orientation agricole de 2025, ce sujet continue à être invisibilisé. De nombreux obstacles sont ainsi identifiés pour accéder à des emplois de salariat comme le logement, la mobilité vers l'exploitation, la formation à des compétences spécifiques demandées par les employeurs, la capacité des exploitant·es à savoir gérer de tels contrats. Le développement des groupements d'employeurs a permis de se pencher sur ces questions au niveau territorial, qui mettent alors en place par exemple des formations internes de leurs employé·es permanent·es[89]. De plus, si le salariat est mobilisé par la plupart des individus avant l'installation, son intégration dans les parcours proposés par les institutions publiques n'est reconnue qu'à travers la validation des acquis par expérience (VAE) pour obtenir la capacité agricole.

Face aux discriminations de genre, les paysannes prennent leur place

Dans la Loi d'orientation agricole de 2025, "*l'État se donne comme objectif de bâtir une stratégie pour lever les obstacles multifactoriels que rencontrent les femmes ayant un projet d'installation.*"[90]

En effet, le secteur agricole demeure fortement masculinisé, en particulier parmi les chefs d'exploitation et les responsables professionnels. Malgré une féminisation progressive des installations et des formations agricoles, les hommes représentent encore aujourd'hui près des deux tiers des chef·fes d'exploitation. Par ailleurs, les parcours de formation et d'installation demeurent davantage marqués par une orientation genrée des femmes vers certaines filières comme l'élevage de petits ruminants[91]. Dans le milieu agricole familial, elles sont moins identifiées comme potentielles héritières, même à formation agricole équivalente. Si elles constituent une part importante de la population active agricole, leur travail a été longtemps invisibilisé par une absence de statut propre ou l'attribution d'un statut ne leur ouvrant que très peu de droits sociaux. Dans le salariat comme à la tête d'une exploitation, des inégalités de revenus et du sexisme ordinaire dans les espaces agricoles institutionnels s'ajoutent à ces statuts plus précaires. En corrélation, elles se retrouvent surreprésentées dans les installations hors cadre familial[92]. Et si ces discriminations se sont réduites sur ces trente dernières années avec notamment une prise

[89] Magnan, A. (2022). *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : Une approche d'économie institutionnelle* (Numéro 2022UPASB020) [Theses, Université Paris-Saclay]. https://pastel.hal.science/tel-03698463

[90] Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, 2025-268 (2025). https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051368091

[91] Dahache, S. (2014). L'enseignement agricole en France : Un espace de reconfiguration du genre. *Nouvelles Questions Féministes, 33*(1), 35-48. https://doi.org/10.3917/nqf.331.0035 ; Benet Rivière, J. (2024). L'enseignement agricole à l'épreuve des enjeux environnementaux. *Norois. Environnement, aménagement, société, 271*(271). https://doi.org/10.4000/11w17

[92] Gazo, C., Lecole, P., Magnan, A., Nguyen, G., Pauly, O., & Purseigle, F. (2025). *De « nouveaux » types d'actifs agricoles, pour quels projets entrepreneuriaux et quelles formes d'organisation productive ?* https://agriculture.gouv.fr/projet-agridinamo

d'indépendance professionnelle, elles restent tout de même prégnantes pour les femmes et leur rapport au travail agricole[93].

Les femmes font alors face à une multitude d'obstacles à toutes les étapes de leur parcours vers et après l'installation. Si elles représentent **37% des installations**[94], elles touchent **moins d'aides à l'installation (25%)**, abandonnent plus après un passage en PAI, ont plus de difficultés à obtenir un prêt auprès des financeurs, etc…[95]De plus, du fait de la répartition genrée de la charge ménagère et des espaces agricoles particulièrement masculins, après l'installation, elles sont moins investies et représentées dans les espaces de représentation professionnelle du secteur agricole comme la formation, les coopératives et les syndicats[96]. Cela limite leur capacité à peser sur les orientations du secteur. En résumé, les femmes font face à des difficultés à la fois liées à des discriminations culturelles, sociales mais aussi politiques[97].

Malgré cela, elles mettent davantage en place des systèmes agricoles plus résilients avec plus d'installation en agriculture biologique, en circuits courts et des productions plus extensives. **Elles représentent une force motrice dans la transition écologique et l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques**[98]. Enfin, elles représentent désormais plus de la moitié des personnes passant par l'enseignement agricole et donc un vivier crucial à soutenir pour le renouvellement des générations agricoles[99].

Les cadres des politiques publiques : des enjeux de gouvernance, de financement et d'équité sur tous les territoires

Acteurs de l'emploi et du secteur agricole : deux mondes à mieux connecter

Le cadre des politiques publiques d'accompagnement à l'installation n'intègre pas l'ensemble des acteurs de l'accès à l'emploi présentés dans le schéma précédent.

Tout d'abord, les structures de l'emploi et de l'orientation professionnelle, comme France Travail et les missions locales, ne sont que très peu mobilisées. En corrélation, elles sont peu en lien avec l'écosystème

[93] Samak, M. (2017). Le prix du « retour » chez les agriculteurs « néo-ruraux »: Travail en couple et travail invisible des femmes. *Travail et emploi, 150*(2), 53-78.

[94] MSA. (2025). *Après 2 ans de croissance, le nombre d'installations d'exploitants agricoles diminue en 2023*. https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2025/03/Info-Stat-installations-Edition-2025.pdf

[95] Le Réseau CIVAM, Accueil Paysan, FADEAR, FNAB, MIRAMAP, RENETA, Solidarité Paysans, Service de remplacement France, Terre de Liens, & Trame. (2025). *Dégenrons l'installation : Accompagner les porteuses de projet agricole*. https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/degenrons-l-installation-en-agriculture-enjeux-outils-et-methodes ; Billon, A., Bouchoux, C., Gonthier-Maurin, B., Laborde, F., Mandelli, D., & Monier. (2017). *Femmes et agriculture : Pour l'égalité dans les territoires—Sénat* (Information N° 615). Sénat. https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-615.html

[96] Dufour, G. (2024, décembre 1). *L'entrepreneuriat féminin en agriculture : Un challenge pour l'ensemble monde agricole !* https://agrigenre.hypotheses.org/author/gabrielledufour

[97] Bato, C. (2026). *Agricultrices : Semer, nourrir, résister* (Les pérégrines).

[98] Oxfam France. (2023, mars 1). *Nouveau rapport : Les inégalités de genre dans l'agriculture*. Oxfam france. https://www.oxfamfrance.org/rapports/agriculture-les-inegalites-sont-dans-le-pre/

[99] Billon, A., Bouchoux, C., Gonthier-Maurin, B., Laborde, F., Mandelli, D., & Monier. (2017). *Femmes et agriculture : Pour l'égalité dans les territoires—Sénat* (Information N° 615). Sénat. https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-615.html

d'acteurs et actrices qui travaillent pour les emplois agricoles. Il est possible d'identifier cette absence dans les documents législatifs et administratifs. En effet, aucune mention de ces organismes n'apparaît dans les dernières LOA. Cela découle notamment de la structuration historique du secteur agricole entre les instances publiques et la profession, ayant limité l'implication des acteurs de l'emploi au sens large (non agricoles) dans l'organisation des voies d'accès aux métiers.

Par conséquent, **un manque de connaissance du fonctionnement et des stratégies internes entre ces organismes et ceux du secteur agricole** est décrit sur le terrain comme particulièrement bloquant : d'un côté, il y a une "*certaine résistance [à s'acculturer] car la marche est trop haute*" (*structure de l'emploi*) et de l'autre, "*des difficultés à s'intégrer à leur programme de formation interne*" (*association d'accompagnement*). Les organismes interrogés signalent alors ne pas se reposer sur les structures de l'emploi pour capter de nouvelles personnes candidates. Pourtant, des outils proposés par France Travail sont utilisés et recommandés pour les orientations professionnelles vers le secteur agricole comme les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) permettant une immersion non rémunérée d'un mois dans une exploitation. Cela fait écho aussi au besoin de davantage dessiner des parcours vers les métiers de la transition écologique au sein des structures de l'orientation professionnelle[100].

En début d'année 2026, le lancement d'une feuille de route entre le secteur agricole et France Travail a pour objectif de favoriser les ponts entre bassin d'emploi et secteur agricole, les expériences et prises en compétence sur le terrain et accompagner les exploitant·es à l'accueil d'actifs et d'actives[101].

Un sous-financement global des politiques de soutien à l'emploi et l'installation agricole

Comme mentionné précédemment dans la partie sur les *mécanismes et dispositifs de soutien public au développement d'activités agricoles*, ces politiques sont principalement financées par l'UE, l'Etat et les Régions. En 2021, le budget alloué au programme AITA (Accompagnement à l'Installation et à la Transmission Agricole) est de **13,7 millions € de l'Etat et 6,6 millions des Régions**[102]. Plus de 50% sont fléchés vers le PAI ainsi que le PPP. Par ailleurs, les régions soutiennent le développement de dispositifs complémentaires à ce qu'AITA prévoit, pour un budget total de 2 millions environ par an. Au total, sans les avantages sociaux et fiscaux qui ne sont accessibles qu'après installation, le financement par l'Etat et les régions des politiques en faveur de l'installation s'élève donc à 22,3 millions d'euros[103]. Ramené au nombre d'installations annuelles - 13 000 en moyenne -, cela signifie que **la dépense publique pour l'accompagnement à la construction du projet agricole s'élève seulement à 1 715 € par installation concrétisée.**

[100] Réseau Action Climat. (2025). Accompagnement vers l'emploi et transition écologique—Une analyse des besoins exprimés par les professionnels. *Réseau Action Climat*. https://reseauactionclimat.org/publications/accompagnement-vers-lemploi-et-transition-ecologique-une-analyse-des-besoins-exprimes-par-les-professionnels/

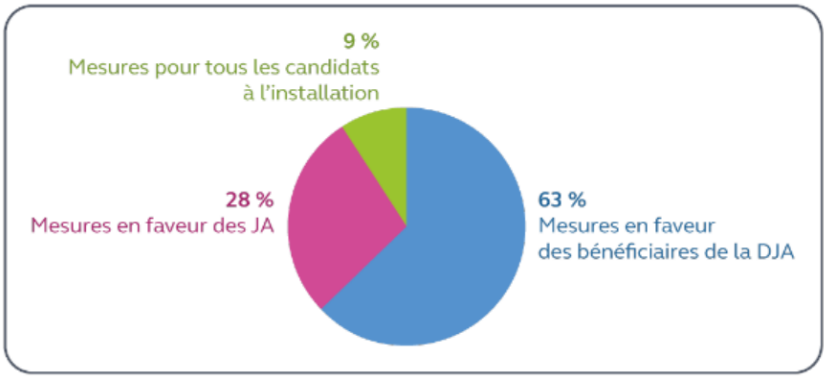
[101] France Travail. (2026). *Agriculture : France Travail lance une mobilisation collective inédite pour relever le défi du renouvellement des générations*. France Travail. https://www.francetravail.org/accueil/communiques/2026/agriculture-france-travail-lance-une-mobilisation-collective-inedite-pour-relever-le-defi-du-renouvellement-des-generations.html?type=article

[102] En 2025, le budget alloué par l'Etat est resté stable, soit de 13,8 millions d'euros : https://www.senat.fr/enseance/2024-2025/143/Amdt_II-689.html

[103] Cour des Comptes. (2023). *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*. https://www.ccomptes.fr/fr/documents/64229

Le reste du budget public investi dans ces politiques est très largement orienté vers des dispositifs bénéficiant uniquement à une minorité des futur·es installé·es. On compte en effet plus de **60% de ce budget bénéficiant aux personnes accédant à la DJA alors qu'elles ne représentent que 40% des personnes s'installant chaque année.** 15,7 millions € d'aides régionales viennent aussi s'ajouter pour le financement d'autres dispositifs, généralement des DNA ou des aides similaires. Il y a un enjeu à la mise en place de dispositifs accessibles à toutes et tous qui garantissent réellement leur accompagnement vers l'installation.

Contributions publiques en fonction de l'éligibilité du bénéficiaire[104]



A titre de comparaison, un bilan de compétences, pouvant s'apparenter à une partie de la phase d'émergence de projet des candidat·es à l'installation, avoisine les 2 000 €[105]. Pour la construction et l'aboutissement **d'un projet de transition professionnelle (PTP) tout secteur confondu, le coût est cette fois de 7 500€ pour les seuls frais pédagogiques**. De plus, ce dispositif prend en compte le besoin de sécurisation des parcours par la rémunération, pour un coût global de 29 000 €, ce qui n'existe pas aujourd'hui au sein des parcours vers les emplois agricoles[106].

Le niveau de financement par les pouvoirs publics, de l'accompagnement à la création d'activités agricoles, qui engage pourtant des montants d'aides et de subventionnement publics conséquents, semble donc bien inférieur à ce qui peut exister dans d'autres secteurs d'activités. De plus, ces besoins en accompagnement sont amenés à croître afin de répondre aux objectifs de la Loi d'orientation agricole de 2025. Pour atteindre l'objectif de 500 000 exploitant·es en 2035, il est nécessaire de tendre vers 30 000 nouvelles installations par an, soit plus du double des tendances actuelles[107].

Afin de garantir le bon accompagnement de ces personnes, il est plus que nécessaire de renforcer les financements publics mais également des dispositifs complémentaires à France Services Agriculture, qui ne couvre qu'une partie de l'accompagnement nécessaire à la sécurisation des projets. Face à ces enjeux, certains acteurs comme la coalition Installons des Paysans estiment alors qu'il faudrait **a minima**

[104] Cour des Comptes. (2023). *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles.* https://www.ccomptes.fr/fr/documents/64229

[105] Ruello, A. (2025, octobre 17). *Budget : Les bilans de compétences sortis des formations éligibles au CPF.* Les Echos. https://www.lesechos.fr/economie-france/social/budget-les-bilans-de-competences-sortis-des-formations-eligibles-au-cpf-2193017

[106] France Compétences. (2025). *Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle.* https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2025/02/09-rapport-usage-fonds-2024-ptp.pdf

[107] D'après le calcul suivant : (412 000 exploitant·es/2 = 206 000 + 88 000 installations en plus pour atteindre les 500 000) le tout divisé par 10 ans

100 millions d'euros par an supplémentaires pour répondre à l'ensemble des besoins, accélérer et sécuriser le renouvellement des générations[108].

Une diversité d'offre d'accompagnements qui ne se retrouve pas dans le cadre national de soutien à l'installation, ni dans sa gouvernance

Un écosystème très riche d'organismes s'organise autour des enjeux d'accompagnement vers l'installation agricole, dont les plus fréquemment cités sont les Associations de Développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), CIVAM, Groupement d'Agriculture Biologique (GAB). Sur le terrain, un manque de transparence des informations transmises en points d'accueil installation (PAI) pour l'orientation ou non des candidat·es vers une grande variété de structures, est relevé par une partie des acteurs interrogés. L'investissement et l'espace pris par ces structures sont largement influencés par le cadre décidé au niveau national ainsi que par le fléchage des financements publics sur ces questions. La faible collaboration entre certains groupes d'acteurs et actrices ainsi que le manque d'acculturation entre eux réduisent la lisibilité des parcours pour les candidat·es. Ainsi, la création d'une cartographie des acteurs investis lors des parcours permettrait une meilleure mobilisation de ces derniers par des personnes externes au secteur et une remise en question des systèmes conventionnels par les IMA (Issu·es du milieu agricole).

La reconnaissance (ou non) de la diversité d'acteurs et actrices se retrouve aussi au sein des CRIT. Les chambres d'agriculture et les syndicats sont présents dans ces comités dans toutes les régions. Cela n'est pas toujours le cas pour des associations et/ou des ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale). Outre le fait que sa composition n'inclut pas toujours l'ensemble de l'écosystème de l'accompagnement, l'équilibre entre les structures déjà présentes dans les CRIT ne peut se faire que si l'ensemble des structures actives sur les territoires ont la capacité humaine et financière à siéger pleinement dans ces instances territoriales. Or, d'après une personne membre d'un réseau d'associations de l'accompagnement, certaines possèdent une équipe salariée dédiée entièrement aux questions d'installation tandis que d'autres n'ont qu'une seule personne cumulant plusieurs missions. La constitution de ce comité paritaire et la capacité à siéger pour toutes les familles d'acteurs et actrices des secteurs agricoles, n'est alors pas effective dans toutes les régions. **Les associations d'accompagnement à l'installation se positionnent pourtant en réponse à des besoins non couverts des candidat·es par les parcours dits plus classiques** et à des manques de capacité d'accueil de ces institutions agréées par l'Etat et **jouent à ce titre un rôle décisif dans les dynamiques d'accompagnement à l'installation**[109].

L'enseignement agricole, un levier de transformation des approches trop peu mobilisé

Des enjeux se trouvent aussi dans la formation proposée aux personnes arrivant dans le secteur, notamment au sein des établissements d'enseignement agricole. Leur programme, dont les lignes directrices sont décidées au national, est grandement influencé par les défenseurs d'un système

[108] Installons des Paysans (2024). Vote solennel de la Loi agricole : Une réforme du parcours à l'installation-transmission en voie d'amélioration. *SOL*. https://www.sol-asso.fr/vote-solennel-de-la-loi-agricole-une-reforme-du-parcours-a-linstallation-transmission-en-voie-damelioration/

[109] Gazo, C. (2023). *Qui pour gouverner l'installation en agriculture ?* [Thèse de doctorat, Université de Toulouse]. https://doi.org/10.70675/89a83e58z26f3z4aafz8b5ez40b11c628384

productiviste[110]. Pour autant, ils représentent des espaces potentiels de remise en question de certaines pratiques et de découvertes de nouveaux systèmes. Lié à de nombreux acteurs et actrices du territoire dans lequel ils s'inscrivent, ils ont la possibilité de donner à voir ces possibilités de changement sur le terrain[111].

Dans le cadre de projets et de stages, en plus d'avoir une influence sur leurs étudiant·es, ils peuvent "être un véritable levier pour mettre autour de la table et faire de la médiation entre individus (moraux ou non) qui sont en conflit sur le territoire", notamment sur des enjeux environnementaux, comme l'explique un acteur de l'enseignement agricole interrogé.

Si ces établissements représentent une étape obligatoire pour accéder aux aides, le lien entre la formation et la suite du parcours est parfois difficile et impensé, avec des candidat·es encore en besoin d'expériences de terrain.

Les politiques régionales : un fort potentiel de renforcement des dynamiques de renouvellement territoriales

La diversité d'outils à la disposition des personnes dans les parcours vers l'installation dépend grandement des stratégies et modulations déployées au niveau régional. **Si certaines régions restent plus proches de la feuille de route nationale, d'autres mettent en place des politiques publiques complémentaires**, encourageant les installations sur de plus petites surfaces, en agriculture biologique, en collectif, etc…

Cela se reflète aussi dans les budgets mobilisés, comme en témoigne la comparaison qui suit entre deux régions. L'Occitanie concentre actuellement plus d'installations par an que la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)[112]. Les compte-rendu de leur CRIT respectif de bilan des années 2023-2024 mettent en évidence des différences de déclinaison territoriale. Le budget de l'Occitanie est plus important et mobilise plus de fonds propres régionaux qu'en PACA. L'Occitanie propose une multiplicité d'aides aux candidat·es à l'installation mais aussi à la transmission. D'une région à l'autre, les opportunités pour les candidat·es en termes d'accompagnement et de financement apparaissent bien différentes. En ce sens, la multiplicité d'outils à leur disposition influence directement les dynamiques de remplacement sur les territoires[113].

[110] Métral, J.-F., Olry, P., David, M., Chrétien, F., Prévost, P., Cancian, N., Frère, N., & Simonneaux, L. (2016). Ruptures ou ajustements provoqués entre pratiques agricoles et enseignement de ces pratiques: Implantation et gouvernance de la réforme « Produire autrement ». *Formation emploi, 135*(3), 53-74. https://doi.org/10.4000/formationemploi.4856

[111] Beaurain, C., & Carnoy, V. (2024). Réflexions sur la dimension « politique » de l'enseignement agricole pour la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (271), Article 271. https://doi.org/10.4000/11w0u ; Frère, N. (2017). *Les trajectoires de positionnements sur les différentes approches agroécologiques d'apprenants en formation agricole incluant un module d'agroécologie* [Education, Université de Toulouse]. https://theses.hal.science/tel-01922095

[112] Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. (2026b). *Infographie—L'installation en agriculture*. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. https://agriculture.gouv.fr/infographie-linstallation-en-agriculture

[113] Ibgui, P. (2026). *Efficacité de l'environnement institutionnel de l'installation agricole : Une approche quantitative, qualitative et multi-échelles en économie néo-institutionnelle*. Université Clermont-Auvergne.

En Occitanie, en plus de la DJA, une DNA est présente sur le territoire pour un investissement de 700 000€[114]. Pour la région PACA, seule la DJA est disponible pour un coût total de 7 millions d'euros pris en charge à 20% par la région. Une part de ce budget régional a été accordée à la création d'un suivi hors DJA en expérimentation localement dans le Var et voué à être essaimé[115].

L'engagement des communes et intercommunalités : des opportunités trop faiblement mobilisées

En parallèle, les communes et intercommunalités ont été mentionnées dans une dizaine d'entretiens comme structures pouvant être actrices sur ces problématiques mais avec aujourd'hui un investissement encore hétérogène et limité. L'un des principaux leviers identifiés comme mobilisable est l'intervention sur les dynamiques foncières sur le territoire. Si "très peu de communes ont une réflexion sur la partie foncière" (*témoignage d'une entreprise à mission*), la mise en place de portage du foncier par les collectivités et ses habitant.es permet de faciliter grandement les installations locales, notamment dans le cadre des PAT. Elles peuvent alors se positionner en coordination d'un réseau d'acteurs et d'une filière pouvant sécuriser les installations en leur assurant des débouchés. Ces outils sont également un moyen efficace de créer du lien et de l'acculturation mutuelle entre des organismes locaux et les organismes du monde agricole[116].



Dans un contexte favorable de collaboration entre différentes parties prenantes, des espaces d'accueil permettent de proposer des parcours personnalisables et mobilisant différentes structures comme dans les Pays-de-la-Loire avec une Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP). Formée par des associations paysannes et soutenue par des acteurs institutionnels du territoire, elle propose à la fois de l'accompagnement, des formations ainsi que l'accès à des espaces test agricoles.

[114] Région Occitanie, & Préfet de la région Occitanie. (2024). *CRIT du 9 décembre 2024.* https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/crit-du-9-decembre-2024-a9393.html

[115] Région Sud, & Préfet de la Région PACA. (2024). *Compte-rendu du comité régional installation transmission en agriculture du 24 septembre 2024.* https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/cr_crit_20240924.pdf

[116] Pahun, J. (2022). Gouverner l'agriculture localement ? La capacité politique des collectivités territoriales sur la régulation du secteur agricole. *Géocarrefour, 96*(4). https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21213

5. Nos propositions pour accélérer le renouvellement démographique et écologique agricole

La diversité des profils de candidat·es à l'installation et au salariat agricole, et les enjeux de transition écologique appellent une transformation des mécanismes de soutien et d'accompagnement à l'emploi agricole. Les métiers agricoles actuels sont impactés négativement par les dynamiques d'industrialisation du secteur. Cela entraîne notamment une instabilité dans les rémunérations, de fortes contraintes de travail rendant les métiers peu soutenables et donc moins attractifs. L'orientation à l'industrialisation des activités agricoles se traduit également par une tendance à la surcapitalisation des exploitations, notamment responsable de l'endettement des agriculteurs et agricultrices. Elle favorise également l'agrandissement des exploitations au détriment de nouveaux et nouvelles installé·es.

En parallèle, les parcours d'accompagnement échouent à répondre aux besoins des personnes s'inscrivant dans des logiques d'installation hors-cadre familial. Ces personnes représentent pourtant un vivier vital pour parvenir à renouveler et transformer le secteur. Les salarié·es agricoles font aussi partie des impensés de ces parcours, donnant peu de perspectives d'évolution de ces métiers. Alors qu'une grande diversité de dispositifs d'accompagnement et de formation existent sur les territoires, leur articulation et leur accessibilité sont trop faiblement soutenues par des moyens et des dispositifs publics, rendant plus difficile l'installation des nouveaux profils notamment pour des projets agroécologiques.

Face à ces constats, le Réseau Action Climat et SOL appellent au lancement d'un *Plan de renouvellement des générations agricoles pour 2035.*

Impliquant les différents champs et échelons de politiques publiques, il devra inclure des mesures selon quatre grandes orientations visant à :

- Faciliter l'accès à des parcours de formation et d'accompagnement vers les métiers d'un secteur agricole en transition
- Réformer le cadre de soutien financier aux projets agricoles, en priorisant le développement de pratiques agroécologiques
- Repenser la place du renouvellement des générations agricoles dans les politiques publiques (ressources, acteurs associés, priorisation)
- Construire un cadre plus viable pour la qualité de ces métiers et favoriser le maintien en activité des travailleurs et travailleuses du secteur

Faciliter l'accès à des parcours de formation et d'accompagnement vers les métiers d'un secteur agricole en transition

Faire de France Services Agriculture un levier d'orientation vers le développement de projets agroécologiques

Etat

France Services Agriculture (FSA) est présenté par le gouvernement comme une réponse aux écueils du parcours national actuel. Pour y répondre concrètement et alors que le secteur agricole doit opérer une transition écologique majeure, FSA devra dès 2027 :

- Assurer la formation et garantir la neutralité des équipes du PADU pour accueillir et orienter l'ensemble des projets agricoles, y compris ceux plus éloignés des projets traditionnellement accompagnés par les Chambres d'Agriculture ;
- S'appuyer sur une diversité d'outils d'information à destination des porteurs et porteuses de projet (liste complète des organismes présents sur les territoires, plateforme Passerelles paysannes…) ;
- Garantir que les organismes disposant des compétences pour accompagner les projets d'installation en agroécologie et agriculture biologique soient effectivement intégrés aux dispositifs (agréments, mobilisation dans les stages collectifs, participation aux comités opérationnels départementaux) ;
- Être associé à la mise en place d'outils de suivi-évaluation précis, déployés dans un cadre pluraliste, sous la supervision de l'Etat, permettant la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans l'évaluation du service.

➢ **Pour aller plus loin : Suivre les actions de la coalition *Installons des Paysans* (FADEAR, FNAB, MIRAMAP, Réseau CIVAM, RENETA, SOL, Terre de Liens)**

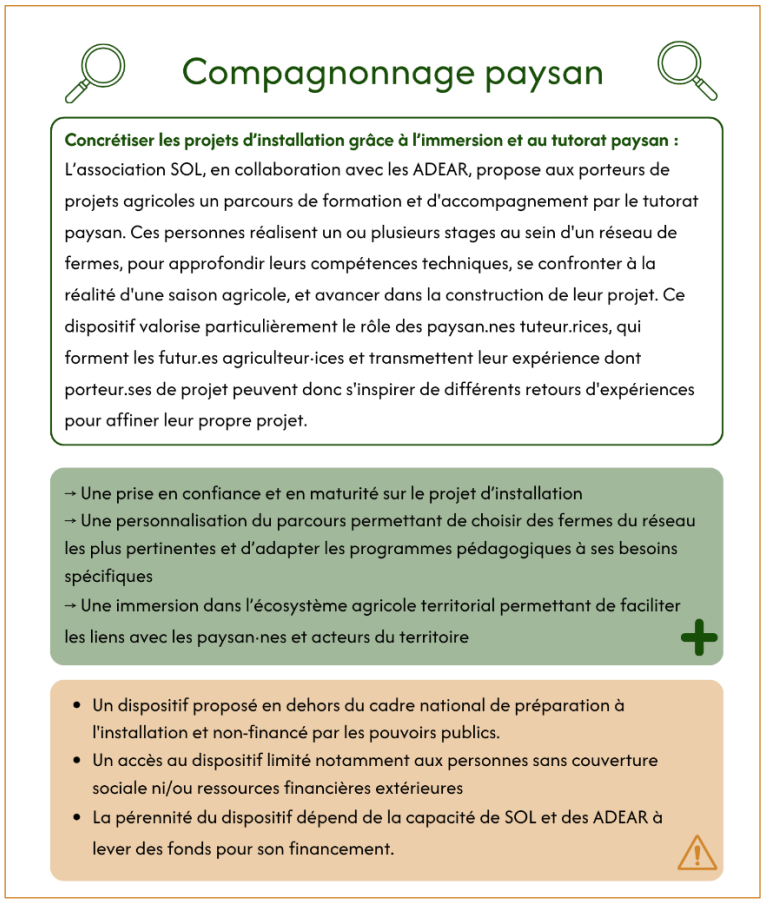
Reconnaître les stages, le tutorat et le test d'activité dans le parcours national à l'installation

Région Etat

En n'intégrant pas la diversité des dispositifs de formation et d'accompagnement nécessaires à l'aboutissement des projets, l'accompagnement prévu par France Services Agriculture ne suffira pas à répondre aux besoins de l'ensemble des candidat·es à l'installation. Une politique d'installation-transmission qui favorise des installations pérennes et durables doit notamment inclure :

- Un cadre de reconnaissance des dispositifs de formation à l'émergence de projet dans les parcours ;
- La réforme des modalités de conventionnement des stages pratiques en dehors des cursus diplômants et certifiants pour élargir leur accessibilité tout au long du parcours ;
- L'appui à la mise en place, au déploiement et à la mise en réseau des espaces-test d'activité agricole ;
- Un suivi post-installation pour tous les nouveaux et nouvelles installé·es qui en feraient la demande ;
- Des formations et accompagnements à la transmission, notamment au travers des Comités Locaux pour l'Installation-Transmission (CLIT).

➢ **Pour aller plus loin : Consulter les propositions de SOL pour favoriser l'installation et les initiatives d'espaces-test de RENETA**



Réformer les formations diplômantes pour en faire un levier de l'agroécologie

Etat

Les cursus de formation diplômants jouent un rôle structurant dans la sensibilisation des élèves/apprentis aux pratiques agricoles, et dans leur acculturation à ce milieu (a fortiori pour les personnes qui n'en sont pas issues). En ce sens, ils devraient :

- Concernant les compétences techniques : intégrer systématiquement, comme le prévoit la LOSARGA, dans les modules de formation l'apprentissage des pratiques en agroécologie et agriculture biologique en les rendant obligatoires ;
- Concernant les compétences de gestion comptable et administratif : intégrer dans les enseignements la prise en compte des enjeux d'organisation du travail, de résilience de l'activité et de la dimension environnementale d'un projet agricole pour dépasser une approche purement économique du développement d'une activité agricole. Cela peut se baser sur des modèles déjà existant comme la méthode CARE ;
- Concernant les compétences pratiques : dans le cadre de la formation continue, intégrer davantage de temps de formation sur le terrain et auprès d'une diversité de paysan·nes, pour confronter les élèves (NIMA/HCF ou non) à différentes formes d'organisation de l'activité agricole.

➢ **Pour aller plus loin : Voir les engagements du SNETAP-FSU et les travaux de la FNAB**

Améliorer la capacité des institutions chargées de l'emploi à orienter vers les métiers agricoles

Etat | Local

Face au manque d'outillage des personnes en charge de l'orientation professionnelle (France Travail, missions locales, APEC…) concernant les métiers agricoles et les opportunités qu'ils représentent dans un contexte de transition écologique, le réseau d'acteurs et les modalités d'accompagnement vers ces métiers (salariat comme chef.fe d'exploitation), il paraît nécessaire de permettre :

- Un renforcement des liens entre les structures d'accès à l'emploi et la diversité des acteurs de l'accompagnement à l'installation agricole ;
- Un engagement effectif dans la durée, notamment dans le cadre de la nouvelle feuille de route pour le secteur agricole, initiée par France Travail dont le suivi sera attendu dans le cadre des espaces de gouvernance collective (voir partie gouvernance sur nos propositions) ;
- Une déclinaison au niveau des régions, et dans les pratiques des conseillers et conseillères avec une mise en accent sur la diversification des profils et les dispositifs mobilisés (immersions, formations préalables à l'embauche) ;
- L'appropriation par les conseillers et conseillères des structures de l'emploi, des outils d'information sur les parcours à l'installation (ex. Passerelles paysannes, Devenir Paysanne Paysan, …) et les opportunités de formation et d'emploi agricole sur les territoires.

Auto-positionnement sur le terrain

Evaluer ses compétences techniques et besoins en formation en immersion sur une exploitation :
Porté initialement par le service de remplacement de Normandie, ce dispositif de montée de compétences permet de mettre en lien des candidats au salariat de remplacement et des agriculteurs, agricultrices volontaires. Après un test en conditions réelles, les candidats retenus sont accueillis dans les exploitations et sont accompagnés par des exploitants agricoles afin de devenir autonome sur les tâches non acquises a travers un parcours de tutorat adapté.

→ Un test d'atelier agricole plus pratique, notamment en bovin laitier, pour des personnes éloignées du secteur
→ Une identification en amont et une montée en compétences pour chaque technique agricole plus rapides
→ Un ancrage territorial des services de remplacement permettant une garantie d'offre de formations et d'emplois par la suite

- Nécessité de davantage de formation des agriculteurs et agricultrices pour garantir un bon accueil des candidat·es
- Opportunité à renforcer avec les structures de l'orientation de l'emploi : ce dispositif est activable après les stages en immersion avec France Travail pour des candidat·es motivé·es avec une base de compétences.

Renforcer le soutien financier aux projets agricoles, en priorisant le développement de pratiques agroécologiques

Doter France Services Agriculture de moyens conséquents, en cohérence avec les ambitions fixées par la LOSARGA

Etat

La création de France Services Agriculture s'accompagne nécessairement d'une révision des modalités de financement du parcours national afin d'assurer la capacité de FSA à :

- Accueillir un nombre croissant de candidat·es à l'installation et de cédant·es (+80 000 paysans et paysannes en France d'ici 2035) ;
- Intervenir sur un champ plus large de compétences : émergence de projets, installation, transmission ;
- Donner les moyens aux acteurs labellisés d'accompagner les porteurs et porteuses de projet à la hauteur de leurs besoins et pour se coordonner entre eux.

Financer les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles complémentaires à France Services Agriculture

Etat

Pour garantir la nécessaire personnalisation des parcours ainsi que l'accessibilité à des dispositifs d'accompagnement décisifs pour la réussite des projets et leur pérennité, il est indispensable que le budget dédié à l'accompagnement à l'installation agricole intègre le financement de dispositifs complémentaires à France Services Agriculture, notamment les dispositifs de formation à l'émergence de projet, de tutorat/compagnonnage, de test d'activité agricole et de suivi post-installation.

Pour cela, les différents échelons de politiques publiques peuvent être mobilisés :

- L'Union Européenne via la réforme du cadre financier pluriannuel en cours, en mobilisant des lignes équivalentes au FEADER et au FSE+ et en simplifiant les processus d'accès aux financements pour les acteurs du renouvellement agricole ;
- L'Etat via les lois de finances ;
- Les Régions dans le cadre de leurs politiques régionales d'installation-transmission ;
- Mais aussi les intercommunalités dans le cadre de mesures de soutien à l'installation en local, notamment via les PAT.

Pour permettre des accompagnements qualitatifs au sein de France Services Agriculture et garantir l'accessibilité à l'ensemble des dispositifs complémentaires, **au moins 100 millions supplémentaires par an sont nécessaires.**

➢ **Pour aller plus loin : Suivre les actions de la coalition Installons des paysans (FADEAR, FNAB, MIRAMAP, Réseau CIVAM, RENETA, SOL, Terre de Liens)**

Abiosol

Un accompagnement de A à Z personnalisé vers l'installation agricole :
ABIOSOL, fédérant plusieurs associations d'île de France en faveur de l'agriculture biologique et paysanne, a pour vocation de mettre en réseau l'ensemble des formats d'accompagnement et de formations de ces associations respectives pour favoriser la lisibilité auprès des porteurs et porteuses de projet. Ces derniers sont alors redirigés selon leurs besoins vers des dispositifs adaptés allant de l'émergence du projet à la recherche de foncier.

→ Un temps de rencontre approfondi entre accompagnateur·ice et candidat·e pour favoriser la compréhension des appétences et ambitions du projet agricole envisagé
→ Une structure en réseau identifiable par des organismes plus éloignés du secteur agricole comme ceux de l'insertion professionnelle
→ Une complémentarité des associations et du parcours proposé pour couvrir l'ensemble des besoins de montée en compétences et en confiance

- Précarisation du financement des formations après l'arrêt d'intervention en amont de l'installation de VIVEA
- Besoin de reconnaissance des espaces spécifiques à l'émergence de projet au sein de FSA pour accompagner correctement

INTEGRER DANS LES FINANCEMENTS UN VOLET SPECIFIQUE SUR LA RESTRUCTURATION ET REORGANISATION DES FERMES

La transmission des grandes exploitations nécessite de restructurer et réorganiser leurs modèles agricoles afin d'installer plus d'actifs et d'actives sur des systèmes intégrés dans leur territoire. Afin de garantir leur viabilité socio-économique dans le temps, cela appelle à proposer :

- Des formats d'accompagnement en amont pour les collectifs se positionnant sur ce type d'exploitations afin d'anticiper les enjeux de réorganisation du foncier, de gouvernance, d'investissement, de répartition du travail, de faisabilité technico-économique…
- Des aides spécifiques à la restructuration associant banque et assurance comme des prêts à taux préférentiels, des subventions à la création d'ateliers et à l'installation de plusieurs actifs et actives

➢ **Pour aller plus loin : Consulter les travaux des ONVAR dont le projet RT2 (FNAB, Terre de Liens, Réseau CIVAM, Terre en Villes, FADEAR, GAEC et Sociétés, Trame, FNCUMA, RENETA)**

Intégrer dans les plans d'entreprise des critères sur l'organisation du travail et le volet environnemental

UE

La construction d'un projet d'installation nécessite d'évaluer ses aspects économiques mais aussi ses enjeux sociaux et environnementaux. Dans le cadre de la préparation du plan d'entreprise nécessaire à la demande de la DJA, il faut alors :

- Inclure un volet social permettant d'inclure les dimensions d'organisation du travail, de résilience et d'autonomie du projet par exemple face aux importations et exportations, à ses besoins en actifs et actives et aux aléas climatiques ;
- Y mettre en avant aussi les enjeux environnementaux tant dans ses impacts que dans ses services rendus aux écosystèmes locaux ;
- Anticiper une bonne articulation entre le contenu et les exigences liées aux plans d'entreprises et la réalisation des diagnostics modulaires ;
- Prévoir un accompagnement adapté et financé pour permettre aux candidat·es une pleine intégration de ces sujets dans leur plan d'entreprise et plus globalement dans la construction de leur projet d'installation.

Conditionner les aides à l'installation en faveur des pratiques agroécologiques

UE

Le système actuel d'aides agricoles ne garantit pas la pérennité des exploitations tournées vers l'agroécologie, notamment l'agriculture biologique. De fait, il est nécessaire de :

- Repenser le système d'aides de base surfaciques pour favoriser davantage des aides à l'actif ;
- Conditionner les aides à l'investissement à des pratiques agroécologiques ;
- Permettre l'accès des aides à l'installation à des publics plus larges (de plus de 40 ans, avec des formes d'exploitation en collectifs, …) à l'échelle de l'ensemble du territoire et bonifier ces aides pour des projets agroécologiques ;
- Garantir in fine une rémunération juste pour l'ensemble des paysans et paysannes de nos territoires.

➢ **Pour aller plus loin : Lire les travaux du Collectif Nourrir et les prises de position de la Confédération Paysanne**

Orienter les moyens de formation continue en priorité vers les formats en faveur de l'agroécologie

Etat Région

La formation par la pratique constitue un dispositif-clé pour le volet formation dans le cadre du défi du renouvellement des générations agricoles et de la transmission des savoirs paysans. La place de la formation professionnelle continue doit être confortée par :

- Des bonifications des crédits des comptes professionnels de formation (CPF) lors du choix de formations en faveur notamment de l'agriculture biologique ;
- L'orientation d'une partie des fonds de la politique d'Etat de soutien à l'alternance et à la formation des demandeurs d'emplois vers le secteur agricole ;
- Le financement spécifique par les OPCO sur des volets favorisant la mise en place de pratiques relevant de l'agroécologie paysanne.

Repenser la place du renouvellement des générations agricoles dans les politiques publiques : ressources, acteurs associés et priorisation

Créer un espace interministériel sur le renouvellement des générations agricoles associant les ministères de l'Agriculture, du Travail, de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Transition écologique

Etat

L'immense défi démographique et écologique agricole requiert des réponses systémiques et intersectorielles. Une réflexion plus globale doit alors être coconstruite entre les différents ministères pour notamment garantir la continuité du besoin de parcours cohérents entre l'insertion professionnelle et l'accompagnement aux emplois agricoles. Cela demande à construire un scénario de projection des emplois en agroécologie sur lequel se référer. En réponse, cet espace interministériel :

- Aurait la capacité de fixer des orientations, déclinées ensuite par chaque ministère dans son champ d'intervention ;
- Permettrait de mettre en cohérence et en complémentarité différents dispositifs au sein des ministères : complémentarité des politiques publiques agricoles avec des politiques de transition écologique et d'emploi, mise en place de dispositifs complets sur l'orientation et l'insertion aux emplois agricoles, communication sur les métiers agricoles au grand public.

Déployer un observatoire des dynamiques d'installation transmission relié aux objectifs de transition écologique

Etat

Face au manque de données homogènes au niveau national sur les dynamiques d'installation, de transmission et d'emploi agricoles, rendre effectif l'observatoire national d'installation-transmission permettrait de nourrir les réflexions autour des moyens d'accompagnement à des installations en faveur de l'agroécologie sur la base d'éléments tangibles, coconstruits et partagés entre tous les acteurs. Suivant une approche pluraliste, un tel observatoire doit associer la diversité d'organismes investis sur ces enjeux, y compris les associations d'accompagnement, les acteurs du dialogue social et environnemental légitimes sur ce sujet.

➢ Pour aller plus loin : Suivre les actions de la coalition Installons des paysans (FADEAR, FNAB, MIRAMAP, Réseau CIVAM, RENETA, SOL, Terre de Liens)

Ouvrir les instances de concertation à tous les acteurs

Etat

Face à l'urgence de renouveler les générations agricoles, il est nécessaire d'impliquer et d'associer l'ensemble des acteurs de la société. Cela nécessite :

- D'associer aux CNIT et aux CRIT, l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement des candidat·es à l'installation, personnes récemment installées et cédant·es ;
- De créer des espaces de dialogue et concertation associant plus largement la société civile, notamment via la représentation des salarié·es agricoles, des consommateurs et consommatrices, et des acteurs de la protection de l'environnement.

Mettre en place une politique de soutien à l'installation dans chaque région

Région

Les politiques régionales en matière de développement agricole, et notamment sur le champ de l'installation-transmission agricole, permettent la mise en place de politiques régionales complémentaires aux cadres nationaux et adaptés aux dynamiques et enjeux territoriaux. Si elles les mobilisent à des degrés variables, les Régions ont pourtant toutes la possibilité de mettre en place des mesures concrètes pour, par exemple :

- Compléter le cadre national d'accompagnement à l'installation pour financer les dispositifs complémentaires adaptés aux besoins locaux (cf proposition précédente) ;
- Soutenir financièrement l'installation des nouveaux agriculteurs et agricultrices en mettant en place des aides spécifiques à l'installation, notamment des "dotations nouvel agriculteur" pour les personnes de plus de 40 ans, et de fixer le montant de modulations permettant de soutenir des publics spécifiques (Hors cadre familial, femmes, bio, ...) ;
- Revisiter les outils de régulation foncière comme les SDREA, permettant de prioriser les types d'installation sur les territoires.

Renforcer la mobilisation des communes et intercommunalités en lien avec leurs compétences en matière d'accès à l'emploi et au foncier

Local

Le bloc local permet de mesurer concrètement les manques des dispositifs mis en place au niveau régional et national selon le contexte spécifique du territoire. Il est important de revaloriser le rôle de ces collectivités à :

- Construire une stratégie locale pour répondre aux enjeux de renouvellement des générations agricoles et de souveraineté alimentaire, qu'elle soit intégrée dans un PAT ou non ;
- Développer des dispositifs de stockage foncier, par exemple à travers des conventions entre Safer et collectivités, afin de porter temporairement le foncier, le temps d'avoir une candidature à l'installation ;
- Mettre à disposition en priorité le foncier communal à des projets agricoles favorables à l'alimentation locale et à l'environnement ;
- Se saisir des enjeux fonciers plus largement en se mettant en lien avec notamment la SAFER et en s'acculturant des dynamiques foncières locales.

PAT de Rennes Métropole

Une multiplicité d'initiatives en faveur du renouvellement des générations et de la réduction des pesticides :
Dans le cadre de son PAT, la métropole de Rennes s'est saisie de l'enjeu du foncier, notamment par la mise à disposition de terrains communaux sous conditions environnementales, de logements sociaux et via la révision de ses documents de planification. Elle finance également le parcours à l'installation et met en lien les structures qui s'y investissent. Elle fait le pont également avec son bassin d'emploi par des campagnes de promotion des métiers agricoles auprès du grand public, en association avec la mission locale et France Travail.

→ Les communes de la métropole sensibilisées et investies dans des actions en faveur du dynamisme agricole local, en lien avec l'écosystème d'acteurs
→ Des installations diversifiées, pour la majorité en agriculture biologique, qui s'inscrivent dans les filières alimentaires du territoire
→ Facilitation de l'accès à un logement social en proximité des exploitations lorsque la pression foncière est trop forte

- L'intégration très complexe dans les espaces de gouvernance du foncier agricole pour les communes
- Le besoin de sécuriser le financement des PAT dans le budget national afin de garantir leur continuité sur les territoires

➢ **Pour aller plus loin : Suivre les travaux de Terre de Liens**

Construire un cadre plus viable pour la qualité de ces métiers

Ouvrir une concertation nationale sur le salariat agricole et les enjeux de transition d'ici 2030

Etat

La place du salariat en agriculture est aujourd'hui peu abordée, a fortiori en lien avec les enjeux de renouvellement agricole et de transition écologique. Un cadre national de réflexion sur ce sujet, associant les acteurs de la formation, de l'accompagnement et les syndicats de salarié·es et d'exploitant·es agricoles permettrait :

- De clarifier les besoins en termes de dispositifs de formation ;
- D'identifier les modalités par lesquelles les salarié·es agricoles peuvent être acteurs et actrices de la transition des exploitations ;
- De construire des parcours d'évolution professionnelle (diversification des compétences, orientation vers des parcours d'installation, ...).

➢ **Pour aller plus loin : Suivre les suivis de l'ANACT d'initiatives dans les territoires et les prises de position de la CFDT-Agri**

GPEC des Hauts-De-France

La construction d'un parcours du salariat agricole à partir des potentiels en emploi du territoire :
Partant du constat issu de la démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) que l'essentiel des postes de salarié.e agricole à pourvoir l'était sur des fermes en AB, l'association Bio Hauts-de-France a rassemblé les groupements d'employeurs, les collectivités ainsi que les structures de l'orientation professionnelle pour échanger sur les besoins d'accompagnement identifiés. Après avoir identifié les compétences spécifiques aux pratiques en agriculture biologique, à la suite de l'élaboration de la GPEC, cette collaboration a permis de mettre en place différents dispositifs, dont des formations courtes sur la bio à destination des salarié·es agricoles, et des formations RH pour les exploitant·es.

→ La réalisation de diagnostics territoriaux des emplois agricoles à l'échelle locale
→ La valorisation du potentiel en emplois de l'agriculture biologique et des compétences mobilisées par ces derniers
→ Une continuité dans les parcours permettant une garanti d'emploi à la fin des formations

- Difficulté de transformer les diagnostics territoriaux en plan d'action pour l'emploi par les collectivités
- Manque de moyens humains investis pour porter véritablement ces enjeux au sein des EPCI et des départements

Faire de l'insertion par l'activité économique un levier du renouvellement des générations agricoles

Local Etat

Le champ de l'agriculture est déjà investi par différents acteurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE). Face aux défis démographique et écologique, l'IAE constitue un levier significatif pour les personnes éloignées de l'emploi. Il doit être activé de manière structurée :

- En organisant un dialogue stratégique national associant les pouvoirs publics concernés par les dispositifs d'insertion et les politiques agricoles et les représentants des structures de l'IAE déjà engagées dans ce secteur ;
- En engageant dans ce cadre une réflexion nationale et territorialisée concernant la construction des parcours pertinents articulant contrats en insertion et perspectives d'emplois de qualité dans le secteur agricole en transition ;
- En assurant la reconnaissance, le soutien et la visibilité nécessaires aux structures de l'insertion pour contribuer à relever ces défis, notamment sur le plan financier.

Déployer et massifier les formations et espaces d'échange sur les conditions de travail

Local Etat

Des réponses aux enjeux d'amélioration des conditions de travail existent déjà au local et peuvent se construire en collaboration entre actifs et actives agricoles vivant ces réalités au quotidien. Afin de favoriser l'élaboration par et pour ces personnes des solutions, il est essentiel de :

- Mettre en place des formations dédiées et facilement accessibles sur les conditions de travail, notamment sur les bonnes pratiques et aménagements à anticiper lors de l'accueil de salarié·es sur une exploitation ;
- Soutenir les espaces d'échange de pair à pair réguliers pour les salarié·es comme pour les chef·fes d'exploitation en y réservant un temps de réflexion sur les pistes d'amélioration des conditions de travail à mettre en place.

➢ **Pour aller plus loin : Suivre les initiatives de Solidarité Paysans et les études des InterAFOCG**

POUR CONCLURE

L'ensemble de ces engagements proposés dans le **Plan de renouvellement des générations agricoles pour 2035** permettrait d'allouer des moyens financiers et humains à la hauteur des défis démographiques, sociaux et écologiques du secteur agricole. Le Réseau Action Climat et SOL restent convaincus de la nécessité et de la capacité du modèle agroécologique pour répondre à ces enjeux, tout en œuvrant à la construction d'un système de travail agricole respectueux du vivant et de ses travailleurs et travailleuses.

6. METHODOLOGIE

Un suivi croisé avec des experts et expertes

La démarche d'analyse et de propositions est portée conjointement par le Réseau Action Climat et l'association SOL.

Fédération d'associations nationales et locales, le Réseau Action Climat lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle locale à l'échelle internationale. L'association est engagée en faveur d'une agriculture écologique depuis de nombreuses années. Le secteur agricole représente en effet 20 % des émissions de GES territoriales françaises. La transition requiert donc une évolution profonde de notre système agricole.

SOL est une association qui agit pour construire des modèles agricoles et alimentaires justes et durables, permettant aux paysannes et paysans de vivre dignement de leur travail, et garantissant à tous et toutes un accès à une alimentation saine. Ses actions s'étendent sur 3 zones géographiques: France, Inde et Afrique de l'Ouest, et se structurent autour de 4 leviers :

- La construction et le soutien de projets développés avec des organisations locales ;
- La mise en relation d'acteurs et actrices du local à l'international ;
- La sensibilisation citoyenne à travers des outils pédagogiques et éducatifs, des festivals et des rencontres ;
- Le dialogue avec les pouvoirs publics en lien avec les collectifs dont l'association est membre.

Les deux organisations sont complémentaires dans la démarche, avec :

- Une association nationale, identifiée dans le débat public, reconnue pour sa capacité d'expertise, d'ingénierie d'action publique et de plaidoyer,
- Une association avec des ancrages territoriaux, expert de terrain engagé et reconnu dans les démarches favorisant l'installation d'agriculteurs et agricultrices (via la formation pratique et le tutorat), et acteur de plaidoyer positionné au cœur des débats sur la réforme des parcours d'installation au niveau national et en Région Occitanie.

Dans l'optique de croiser des regards experts autour de ce rapport, un collectif d'experts et expertes a été créé afin de suivre le projet. Animé par le Réseau Action Climat et SOL, il a réuni des associations nationales de l'accompagnement et du soutien aux installations en agroécologie paysanne et biologique ainsi que des chercheurs et chercheuses des sciences sociales investi·es sur ces enjeux.

Des entretiens auprès des structures connectées aux enjeux

Une série de quarante entretiens a été menée dans le cadre de ce projet. Ces derniers se sont déroulés à partir de questions ouvertes, basées sur une trame établie au préalable et adaptée selon les spécificités de chaque structure enquêtée. Le déroulé de l'entretien a été divisé en deux axes principaux.

Le premier se concentre sur l'implication et les missions de l'organisme enquêté dans l'accompagnement et le soutien à l'emploi agricole. Il s'intéresse plus particulièrement aux initiatives mises en place, aux profils que l'organisme accompagne ainsi qu'au réseau d'acteur·ices construit pour répondre à leurs missions. Ce premier axe permet notamment d'explorer la diversité des parcours mobilisés par les personnes entrant dans le secteur ainsi que les besoins en compétences et la place de l'agroécologie au sein de ces derniers.

Dans un second temps, l'entretien a pour but de recueillir l'interprétation des enjeux et besoins perçus au-delà de sa structure par l'interviewé·e. Cet axe couvre une analyse des dispositifs nationaux mis en place jusqu'à aujourd'hui, de leur soutien par les politiques publiques nationales ou territoriales et d'une prise d'opinion sur la mise en place de FSA. Il se conclut en échangeant plus globalement sur les leviers et freins pour améliorer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accompagnement des personnes engagées dans un parcours de professionnalisation agricole.

Les organisations rencontrées sont représentatives de la diversité des acteurs investis dans le champ de l'accompagnement vers les métiers de l'agriculture. Elles comprennent à la fois l'accompagnement à l'installation mais également au salariat. Se basant sur les structures mobilisées par le parcours national et l'ancrage dans le secteur de nos associations, la liste a ensuite été priorisée d'après les recommandations faites durant les entretiens ainsi que les acteur·ices cité·es au sein de la littérature et des documents administratifs publics. La documentation présente sur le site des Passerelles paysannes a permis aussi d'identifier les différentes associations à inclure dans la démarche.

ABIOSOL	ANEFA	ARDEAR Occitanie	La Bergerie Nationale	Bio Hauts-de-France	CFDT agri	Chambre d'agriculture France	CIVAM
Confédération Paysanne	ELOI	FADEAR	Fermes en Vie	Fermes d'avenir	Fermes Partagées	FNAB	France Travail
InterAFOCG	IDDRI	Les Jeunes Agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Economie	MIRAMAP	MSA	RENETA
Rennes Métropole	Réseau Cocagne	Réseau des Services de Remplacement	Service de Remplacement Normandie	Solidarité Paysans	SOL	Terre de Liens	The Shift Project
WWOOF	Analyste des politiques publiques	Economiste du travail agricole	Sociologue politique	Sociologue anthropologue			

La quasi-totalité des entretiens a été menée auprès d'acteurs et têtes de réseaux nationaux, les contraintes liées à la préparation d'un tel rapport n'ayant pas permis une consultation de tous les acteurs territoriaux. A partir de l'ensemble des retours d'expérience, ce rapport vise à nourrir le débat sur les défis démographiques et écologiques agricoles et à créer des espaces d'échanges permettant de discuter, faire vivre et évoluer dans le temps ses conclusions.

Mise en écho avec la littérature scientifique

L'ensemble des notions et éléments relevés au sein des entretiens a été ensuite enrichi par les travaux en sociologie, anthropologie, économie et évaluation des politiques publiques. Les sources bibliographiques sont citées tout au long de ce rapport en note de bas de page.

Réseau Action Climat

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 2500 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

SOL

SOL est une association qui agit pour construire des modèles agricoles et alimentaires justes et durables, permettant aux paysannes et paysans de vivre dignement de leur travail, et garantissant à tous et toutes un accès à une alimentation saine.

Ses actions s'étendent sur 3 zones géographiques : France, Inde et Afrique de l'Ouest, et se structurent autour de 4 leviers :

- La construction et le soutien de projets développés avec des organisations locales ;
- La mise en relation d'acteurs et actrices du local à l'international ;
- La sensibilisation citoyenne à travers des outils pédagogiques et éducatifs, des festivals et des rencontres ;
- Le dialogue avec les pouvoirs publics en lien avec les collectifs dont l'association est membre.

réseau action climat france

Réseau Action Climat
Mundo M
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92
reseauactionclimat.org
contact@reseauactionclimat.org

SOL

SOL
Siège : 20 rue de Rochechouart 75009 Paris
Antennes : 1 rue Jouxt-Aigues 31000 Toulouse
Chez 21 PAYSANS 2 Rue Valperga, 06000 Nice
Contact
Tel : +33 (0)1 42 82 07 51
Mail : contact@sol-asso.fr